

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE
VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT

95^e séance du 9 décembre 2023
95. Sitzung vom 9. Dezember 2023

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications du Président
3. Approbation du procès-verbal de la 94^{ème} séance du 30 septembre 2023
4. Approbation du procès-verbal de la 46^{ème} séance de la CMP du 17 juin 2023
5. Fixation des indemnités des membres de l'Assemblée pour 2024
 - a) Indemnité de séance de la Présidence et des commissions : proposition : CHF 80.- par séance pour les présidents et CHF 50.- par séance pour les membres des commissions ;
 - b) Indemnité de transport : proposition : CHF 0.65/km ou le prix du transport public ;
 - c) Vote.
6. Arrêté sur le frein aux dépenses
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Rapport de la Commission de gestion ;
 - c) Entrée en matière ;
 - d) Discussion ;
 - e) Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses.
7. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Entrée en matière ;
 - c) Discussion ;
 - d) Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.
8. Projet de budget de la CEC pour 2024
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Rapport de la Commission de gestion ;
 - c) Entrée en matière ;
 - d) Discussion centre de charges par centre de charges ;
 - e) Projet d'arrêté relatif au budget 2024 de la CEC;
 - f) Discussion ;
 - g) Adoption du projet d'arrêté.
9. Budget Investissement 2024
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Rapport de la Commission de gestion ;
 - c) Discussion ;
 - d) Approbation du projet d'arrêté.

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen des Präsidenten
3. Genehmigung des Protokolls der 94. Sitzung vom 30. September 2023
4. Genehmigung des Protokolls der 46. Sitzung der KBP vom 17. Juni 2023
5. Festsetzung der Entschädigungen der Mitglieder der Versammlung für 2024
 - a) Sitzungsgeld des Präsidiums und der Kommissionen: Vorschlag: CHF 80.- pro Sitzung für die Präsidenten und CHF 50.- pro Sitzung für die Mitglieder der Kommissionen;
 - b) Fahrspesen: Vorschlag: CHF 0.65/km oder Betrag der öffentlichen Transportmittel;
 - c) Abstimmung.
6. Beschluss über die Ausgabenbremse
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Diskussion;
 - e) Genehmigung des Beschlussesentwurfs bezüglich der Ausgabenbremse.
7. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Eintretensdebatte;
 - c) Diskussion;
 - d) Genehmigung des Beschlussesentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.
8. Voranschlag 2024 der kkk des Kantons Freiburg
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;
 - e) Beschlussesentwurf des Exekutivrates;
 - f) Diskussion;
 - g) Genehmigung des Beschlussesentwurfs.
9. Budget für Investitionen 2024
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Diskussion;
 - d) Genehmigung des Beschlussesentwurfs.
10. Antrag auf Änderung des Reglements über die Pfarreien, PR Art. 72, Abs. 3

- | | |
|---|---|
| <p>10. Proposition de modification du Règlement sur les paroisses, RP art. 72 al. 3</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation du contre-projet par le Conseil exécutif ; b) Prise de position des motionnaires ; c) Entrée en matière ; d) Discussion de détail ; e) Vote 1^{ère} lecture. f) 2^{ème} lecture et vote final. <p>11. Le mot de notre Evêque</p> <p>12. Divers</p> | <ul style="list-style-type: none"> a) Vorstellung des Gegenentwurfs durch den Exekutivrat; b) Stellungnahme der Motionäre; c) Entretensdebatte; d) Detaildiskussion; e) Abstimmung 1. Lesung. f) 2. Lesung und Schlussabstimmung. <p>11. Das Wort unseres Bischofs</p> <p>12. Verschiedenes</p> |
|---|---|

Présents : 50 délégués

Excusés : 7

Absents : 3

Anwesend: 50 Delegierte

Entschuldigt: 7

Abwesend: 3

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: Sr Emmanuelle Donzallaz Hélène, M. Bruno Häller, M. Arnaud Lainé, Mme Valentine Murith, M. Daniel Werro, Mme Bernadette Wohlhauser, M. Christophe Girard

Absents / Abwesend: Mme Véronique Laurencet Esseiva, M. Serge Gambaudo, M. David Reichmuth.

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Marianne Pohl-Henzen, Bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Frau Tanja Brayenovitch-Hari, Stellvertretende bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, Frau Petra Perler, Kommunikationsverantwortliche, M. Patrick Mayor, Président du Conseil exécutif, M. Bruno Boschung, Vice-président du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, M. Gérald Telley, membre du Conseil exécutif désigné par l'Évêque, M. David Neuhaus, Secrétaire général, Mme Corinna Timm, Interprète, Mme Nathalie Lehmann, secrétaire, M. Dominique Golliard, comptable, Mme Nicole Python, comptable.

Invités / Gäste: Mgr Charles Morerod, Évêque du diocèse LGF, Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale à l'Église évangélique réformée, M. Cyril Duruz, économiste diocésain et administrateur de l'Évêché.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt:, M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israélite, M. Salzgeber, journaliste au journal Freiburger Nachrichten.

La séance est ouverte à 8.00 heures.

Die Sitzung wird um 8.00 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les délégués, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte, Monsieur le Président du Conseil exécutif et les autres membres, Madame la Secrétaire de l'Assemblée, Monsieur le Secrétaire général, ainsi que les autres personnes de l'administration qui ont préparé cette salle, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 95^{ème} séance de notre Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg (CEC), soit la dernière assemblée de la législature 2018-2023.

Ich habe die Ehre, Sie zur 95. Sitzung des kantonalen Kirchenparlamentes begrüßen zu dürfen. Ich tue dies mit Dankbarkeit und auch mit Respekt für die Aufgaben, die wir gemeinsam erfüllen konnten. Ich

darf natürlich unter uns wie üblich die Delegierte des Bischofs für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Frau Marianne Pohl-Henzen, und ihre Adjunktin, Frau Tanja Brayenovitch-Hari, herzlich begrüßen.

Je souhaite évidemment également la bienvenue à la Représentante de l'Évêque pour la partie francophone du Canton, Mme Céline Ruffieux. Merci à toutes les deux d'être des nôtres.

Je salue également les responsables des services de communication, ainsi que notre interprète. Je les remercie de leur travail.

Parmi les invités je souhaite la bienvenue à M. Cyril Duruz, économiste diocésain, ainsi qu'à Mme Nobs, représentante de l'Église évangélique réformée de notre Canton. Elle nous est toujours très fidèle.

Comme vous l'avez vu dans l'invitation, notre Évêque nous rejoindra pour la deuxième partie de l'assemblée.

Malheureusement plusieurs délégués se sont excusés pour cette Assemblée, à savoir : Mme Valentine Murith, Sr Emmanuelle Donzallaz, Mme Bernadette Wohlhauser, M. Daniel Werro, M. Arnaud Lainé, Christophe Girard et M. Bruno Häller.

C'est également excusé, un journaliste des Freiburger Nachrichten.

Liebe Delegierte, Sie haben die Einladung zu dieser Sitzung, zusammen mit der Tagesordnung und den Unterlagen fristgerecht erhalten. Ich habe dann auf französisch gleich eine Erläuterung dazu.

Chers délégués, vous avez reçu l'invitation à cette séance avec l'ordre du jour et les documents dans les délais prévus. A ce sujet une petite explication.

Vous savez que, jusqu'à présent, nous avons tenu pour les budgets et pour les comptes deux séances consécutives, à savoir celle de la CEC et celle de la CMP (Caisse de rémunération des ministères paroissiaux). Auf Deutsch : KBP (Kasse für die Besoldung der Pfarreiseelsorger). Suite aux décisions que nous avons prises au cours de cette année, à savoir de fusionner au début 2024 les deux caisses, plus qu'un seul budget vous est présenté et c'est de la compétence de l'Assemblée de la CEC.

Ceci dit, je reviens à l'ordre du jour. Au point 10) de l'ordre du jour, la Présidence vous propose, suite aux suggestions de deux groupes, d'ajouter la lettre f), soit « deuxième lecture et vote final ».

S'il n'y a pas de controverse à la 1^{ère} lecture, une 2^{ème} lecture immédiate nous permettra de liquider cette affaire avant la fin de la législature. Je vous prie d'ajouter cette lettre f).

Est-ce que quelqu'un a une autre remarque concernant cette proposition que je viens de faire ou une autre remarque concernant l'ordre du jour ?

Cela n'est pas le cas. L'ordre du jour complété est alors adopté et la séance formellement ouverte.

Die Tagesordnung mit dem Zusatz bei Nummer 10) ist genehmigt und die Sitzung formell eröffnet.

Je peux déjà vous dire qu'actuellement 49 délégués sont présents, c'est-à-dire ont signé la liste des présences. Cela veut dire que la majorité absolue est de 25. Je constate que le quorum est atteint. L'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions.

Comme d'habitude, nous commençons par la prière.

Ich bitte Frau Rösli Imfeld, Alterspräsidentin zu Beginn dieser Legislatur, nach vorne zu kommen.

Je prie Mme Rösli Imfeld de faire la prière dans les deux langues. Mme Imfeld était, vous vous en souvenez peut-être, au début de cette législature la doyenne d'âge. Elle a alors, en décembre 2018, ouvert la séance constitutive. Avec la prière qu'elle s'apprête à faire dans les deux langues, elle ferme ainsi la boucle.

Nous restons assis.

Frau Rösli Imfeld.

Herr, mach mich zu einem Werkzeug deines Friedens, dass ich liebe, wo man hasst, dass ich verzeihe, wo man beleidigt, dass ich verbinde, wo Streit ist, dass ich die Wahrheit sage, wo Irrtum ist, dass ich Glauben bringe, wo Zweifel droht, dass ich Hoffnung wecke, wo Verzweiflung quält, dass ich Licht entzünde, wo Finsternis regiert, dass ich Freude bringe, wo der Kummer wohnt.

Herr, lass mich trachten, nicht, dass ich getröstet werde, sondern dass ich tröste, nicht, dass ich verstanden werde, sondern, dass ich verstehe, nicht, dass ich geliebt werde, sondern, dass ich liebe.

Nous voici devant Toi, Esprit Saint ; en Ton Nom, nous sommes réunis.

Toi notre seul conseiller, viens à nous, demeure avec nous, daigne habiter nos cœurs.

Enseigne-nous vers quel but nous orienter ; montre nous comment nous devons marcher ensemble.

Nous qui sommes faibles et pécheurs, ne permets pas que nous provoquions le désordre.

Fais-en sorte, que l'ignorance ne nous entraîne pas sur une fausse route, ni que la partialité influence nos actes.

Que nous trouvions en Toi notre unité, sans nous éloigner du chemin de la vérité et de la justice, en avançant ensemble vers la vie éternelle.

Nous te le demandons à Toi, qui agis en tout temps et en tout lieu, dans la communion du Père et du Fils, pour les siècles des siècles, Amen.

M. le Président. Merci bien.

2. Communications du Président

2. Mitteilungen des Präsidenten

M. le Président. En tant que Président je n'ai pas de communications à vous faire maintenant, devant cette séance très chargée. Juste une disposition : je prie toutes les personnes qui vont prendre la parole au courant de cette assemblée, de chaque fois venir devant au micro. C'est une question d'acoustique dans cette salle, pour bien se comprendre. J'ai constaté que parfois avec les micros, on ne comprend pas très bien. Merci d'avance.

Je souhaite encore une fois expliquer le fonctionnement de l'appareil de vote. Je donne pour ce faire la parole à M. Golliard.

M. Golliard donne les explications quant au fonctionnement de l'appareil de vote.

M. le Président. Merci pour ces explications. La dernière fois cela a à chaque fois bien fonctionné.

3. Approbation du procès-verbal de la 94^{ème} séance du 30 septembre 2023

3. Genehmigung des Protokolls der 94. Sitzung vom 30. September 2023

M. le Président. Aucune proposition de modification ne nous est parvenue. Est-ce que quelqu'un a une remarque concernant ce procès-verbal ? Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de notre séance du 30 septembre dernier est dès lors accepté tacitement.

4. Approbation du procès-verbal de la 46^{ème} séance de la CMP du 17 juin 2023

4. Genehmigung des Protokolls der 46. Sitzung der KBP vom 17. Juni 2023

M. le Président. Là aussi, aucune proposition de modification ne nous est parvenue. Est-ce que quelqu'un des délégués des paroisses a une remarque concernant ce procès-verbal que vous avez toutes et tous reçu ? Cela n'est pas le cas.

Ce procès-verbal de la séance CMP du 17 juin dernier est également accepté tacitement.

5. Fixation des indemnités des membres de l'Assemblée pour 2024

5. Festsetzung der Entschädigungen der Mitglieder der Versammlung für 2024

- a) **Indemnité de séance de la Présidence et des commissions : proposition : CHF 80.- par séance pour les présidents et CHF 50.- par séance pour les membres des commissions ;**
- a) **Sitzungsgeld des Präsidiums und der Kommissionen: Vorschlag: CHF 80.- pro Sitzung für die Präsidenten und CHF 50.- pro Sitzung für die Mitglieder der Kommissionen;**

M. le Président. Y a-t-il une explication à ce sujet ? Les indemnités sont les mêmes que celles pour l'année en cours.

- b) **Indemnité de transport : proposition : CHF 0.65/km ou le prix du transport public ;**
- b) **Fahrtspesen: Vorschlag: CHF 0.65/km oder Betrag der öffentlichen Transportmittel;**

M. le Président. C'est inchangé à CHF 0.65/km ou le prix des transports publics.

- c) **Vote.**
- c) **Abstimmung.**

M. le Président. S'il n'y a pas d'explication, nous allons voter.

La question s'affiche. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Vous avez accepté la fixation des indemnités par 48 oui et 1 abstention.

6. Arrêté sur le frein aux dépenses

6. Beschluss über die Ausgabenbremse

- a) **Rapport du Conseil exécutif**
- a) **Bericht des Exekutivrates**

M. le Président. Je donne la parole au représentant du Conseil exécutif, M. Telley.

M. Gérald Telley. M. le Président, Mesdames les représentantes épiscopales, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les invités, les années se suivent et se ressemblent.

En effet, pour la dernière assemblée de cette législature, je dois à nouveau vous présenter un budget qui présente un dépassement du taux de frein aux dépenses. La mise en place de ce premier budget consolidé des caisses réunies a été un exercice complexe, dès lors que nous avons voulu être complet et transparent, tout en donnant une part importante à la lisibilité et la continuité.

A cet égard, je tiens à remercier Mme Patricia Panchaud qui a fourni un travail remarquable et apprécié. Ceci a également été relevé par la Commission de gestion (CoGest) dans son rapport.

Vous avez reçu et pu prendre connaissance des rapports du Conseil exécutif relatifs à l'augmentation du taux de frein aux dépenses, à la cession de l'impôt à la source ainsi qu'aux rapports relatifs aux

budgets de fonctionnement et d'investissement pour 2024. Je ne les commenterai pas plus pour l'instant.

Le premier jet du budget 2024, avec un taux de frein aux dépenses de 17.3%, m'a laissé très perplexe, mais pas surpris. Après cette première lecture, il était clair pour moi qu'il n'était pas possible de présenter un tel budget à la CoGest ainsi qu'à votre Assemblée.

En effet, au regard des différentes discussions que j'ai eues avec plusieurs membres de l'Assemblée, il était évident qu'un tel budget serait refusé.

Sachant que nous sommes en fin de législature et qu'il ne serait pas très judicieux de laisser la patate chaude au nouveau Conseil exécutif, nous avons dû, dans un lourd travail d'équipe, chercher les causes d'un tel dépassement et comment le réduire pour revenir dans des proportions correctes, mais pas idéales pour notre Corporation.

L'analyse de l'évolution des charges entre 2021 et 2024 fait ressortir que certaines charges imposées au budget précédent, qui devaient être uniques, sont effectivement durables, en particulier l'Évêché et la RKZ, à raison de 0.25% du taux de frein aux dépenses, registres et archives pour 0.20% du taux de frein aux dépenses. De plus, l'augmentation de salaire accordée aux agents pastoraux laïcs en 2023, liée à l'augmentation du coût de la vie en 2022, impacte également durablement les charges.

En prenant aussi en compte les changements des directions diocésaines, l'effet durable de cet ajustement des salaires représente 0.50% du taux de frein aux dépenses.

Ces éléments font que, de fait, et sans augmentation des charges, le taux de frein aux dépenses est dépassé de 0.95%.

En prenant en compte quelques autres augmentations durables, Communication, COEPS, Solidarité, sur lesquels nous n'avons que peu d'emprise, le dépassement est alors supérieur à 1%.

Sur la base de cette évolution, l'ajustement du taux de frein aux dépenses, consécutif à la fusion des deux caisses, aurait pu être porté à 16%, au lieu des 15% proposés et acceptés par l'Assemblée.

Je me suis rendu compte, trop tard, de la nécessité de ce changement, causé par les éléments susmentionnés. Je le regrette.

L'environnement économique et les hausses de prix dans de nombreux domaines, ont convaincu le Conseil exécutif d'accorder aux agents pastoraux le palier prévu dans le règlement ainsi que d'attribuer 1.6% d'augmentation de salaire pour compenser l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Ces deux éléments représentent 0.49% du taux de frein aux dépenses.

Dès lors, et par respect pour l'engagement de nos collaborateurs, le Conseil exécutif n'avait pas d'autre choix que de présenter un budget 2024 laissant ressortir au minimum un dépassement de 1.5% du taux de frein aux dépenses. Pour ne pas dépasser ce pourcentage, nous avons dû réduire des charges pour environ CHF 190'000.-, soit 0.31% et nous résoudre à utiliser les fonds à disposition des services, qui sont enregistrés au bilan, ainsi que d'utiliser des réserves constituées, à l'exception de la réserve « fusions » et de la réserve « archives ». Ceci permet une réduction des charges facturées aux paroisses de plus de CHF 291'000.-, soit 0.48% du taux de frein aux dépenses. Cette façon de faire n'est pas idéale, car elle réduit fortement la marge de manœuvre pour les exercices futurs.

L'évolution de notre société, l'adaptation des échelles de valeurs et en particulier le respect de la personne font que l'opinion publique n'accepte plus le silence lié aux abus dans le cadre de notre Église. Au final, et en plus de la perte de crédibilité, nous enregistrons un effet concret, à savoir des baisses des entrées fiscales, ce qui n'arrange rien à la situation que nous vivons.

De plus, en regard de la co-responsabilité, la prise en charge des indemnités dues aux victimes des abus, pénalise notre budget. Nous devons contrer ces tendances. Pour cela, il nous a semblé nécessaire d'améliorer notre communication, ce qui impacte notre budget 2024. Un projet a été mis en place dans ce sens, avec l'autorisation du Président de l'Assemblée. Je laisse notre Secrétaire général, M. David Neuhaus, le soin de nous présenter ce projet.

M. David Neuhaus. Merci Gérald. M. le Président, Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions, vous avez reçu un petit dépliant sur votre place de travail. Je vous invite à le prendre dans vos mains.

Avec la face bleue devant vous, tout d'abord de plus en plus de sorties d'Église, voici un premier constat. A la suite de la conférence de presse du 12 septembre dernier, il y a eu à Fribourg autant de sorties d'Église en 3-4 semaines qu'en 3-4 mois d'une année classique. Dans une paroisse il y a même eu, en l'espace d'une semaine, autant de sorties d'Église qu'en une année complète. Aujourd'hui nous sommes face à une hémorragie incontrôlée des sorties d'Église. Et il faut réagir vite, solidement et professionnellement afin de tenter de la cicatiser.

En ouvrant simplement une fois votre petit papier, vous avez l'image de l'Église aujourd'hui. Cette image est particulièrement malmenée, à la suite de la publication du rapport sur les abus. Les médias montrent principalement ce qui est négatif.

A nous de montrer ce qui est positif de notre belle et rayonnante institution. Notre cheval de bataille sera la cantonalisation et l'optimisation des ressources, avec dès le 1^{er} janvier 2024, un seul service de Communication, cantonal et bilingue. Au service à la fois des deux régions diocésaines, de la Corporation cantonale, mais aussi des paroisses, des UP (unités pastorales) et des communautés locales. Le service de Communication ne restera plus actif seulement sur le plan interne. Son but est l'externalisation de la communication et d'aller chercher les gens là où ils sont. Pour cela nous avons 4 objectifs et ils sont à l'intérieur du dépliant.

Le premier c'est rendre visible, donner une visibilité à ce que l'Église fait de beau et à tous les niveaux, que ce soit au niveau des paroisses, des UP et du Canton. Donner beaucoup plus de visibilité !

Il faut mettre en valeur, non seulement ce que suggère l'image, à savoir notre patrimoine, mais aussi les magnifiques personnes qui travaillent pour l'Église. On doit mettre en valeur non seulement des édifices, mais aussi des personnes, nos particularités, notre richesse que nous avons ici à Fribourg.

Le troisième objectif, c'est de rendre « accessible ». Je crois que tout le monde ici sait que le langage, le champ lexical de l'Église, ne parle plus beaucoup. Aujourd'hui on doit simplifier. On doit aller vers les gens et leur expliquer simplement ce qu'on fait, pour une meilleure compréhension de nos activités et de nos buts.

Et le quatrième, last but not least, c'est d'aller vers les gens. Aller vers les gens peut-être un peu moins pratiquants, plus éloignés de la foi, mais qui restent des baptisés avant tout. Il faut aller chercher ces gens chez eux, partout.

Bien entendu, quand on ferme le petit dépliant, et c'est très important, il y a l'évaluation. Tous les projets que nous allons démarrer, avec votre soutien, dès janvier, ils vont être évalués. Est-ce qu'il faut continuer, est-ce qu'il faut optimiser ou est-ce qu'au contraire, il faut peut-être laisser tomber l'un ou l'autre projet ?

Quelques mises en œuvre concrètes, là vous avez la quintessence du projet de communication 2024, quelques projets très rapides, très simples :

- Un agenda cantonal, où les paroisses et les UP vont pouvoir communiquer au niveau cantonal de leurs activités. Aujourd'hui ça n'existe pas.
- Une collaboration avec les médias locaux, créer des partenariats avec la presse, écrite, radiophonique et télévisuelle, publique, locale. Aujourd'hui ça n'existe pas.
- Valoriser les personnes et notre patrimoine, comme évoqué, par des petits reportages. Aujourd'hui ça n'existe pas.
- Une banque d'albums photos de nos manifestations. Les paroisses font tant, les UP font tant, le Canton et les services font tant. Il faut pouvoir créer une base de données pour tout le monde afin que les paroisses, les médias puissent aller prendre l'information. Aujourd'hui ça n'existe pas.
- Un des gros projets c'est la mise en place de réseaux sociaux pour aller chercher les gens dans chacune des tranches d'âge et toutes les catégories, pour pouvoir relayer votre message, autre que

par la presse traditionnelle. On doit être actif et présent dans les différents réseaux sociaux qui existent.

Voilà la quintessence du projet 2024 de la Communication.

M. Gérald Telley. Merci David pour ces informations.

De l'expérience vécue durant cette législature, il m'apparaît que les règles qui régissent les finances de notre Corporation ne sont plus adaptées à l'évolution rapide, aux attentes et aux besoins de la population et en particulier au respect de l'humain. Je pense qu'une réflexion quant aux priorités de financements est à faire rapidement. Je suis d'avis que l'investissement dans les ressources humaines devraient être plus important afin de garantir une présence auprès de nos paroissiennes et paroissiens.

Est-ce vraiment utile d'avoir de magnifiques églises, bien entretenues, s'il n'y a plus personne pour les fréquenter ? En cela je rejoins l'avis de la CoGest qui propose la mise en place rapide d'une nouvelle Commission chargée de l'élaboration d'un Règlement des finances. Il sera nécessaire que les paroisses puissent participer aux discussions afin de trouver des règles qui vont permettre, tant aux paroisses qu'à la Corporation cantonale, d'avoir des finances saines.

Mesdames et Messieurs, j'espère qu'avec ces remarques et informations complémentaires, vous prendrez la meilleure décision possible par rapport au budget 2024 de notre Corporation.

Dès lors, je vous propose en regard des prochains points de l'ordre du jour, d'approuver la proposition de porter le taux de frein aux dépenses de 15 à 16.5% pour l'exercice comptable 2024, d'approuver la proposition d'attribuer 90% de l'impôt à la source à la CEC, d'approuver la proposition concernant le budget de fonctionnement 2024 qui présente des charges totales de CHF 29'310'661.-, soit les charges de la territoriale pour CHF 10'475'240.-, les mandats de territoriale, secrétaires et catéchistes, pour CHF 3'364'390.-, les mandats autres pour CHF 2'103'000.-, les charges de la catégorielle de la CEC pour CHF 13'368'031.-, les produits de la catégorielle de la CEC pour CHF 2'137'230.-, les produits divers pour CHF 950'287.80, les dissolutions de réserves pour CHF 405'900.-, les contributions des paroisses de CHF 9'874'613.20, soit 16.5% des ressources fiscales, dépassant le taux de frein aux dépenses de 1.5%, et finalement d'approuver le budget d'investissement 2024.

Je tiens ici à remercier les membres de la CoGest et leur Président, M. Jean-Pierre Jaquet, pour leur engagement constructif, ainsi que pour la qualité informative de leur rapport.

Finalement je vous propose, Mesdames et Messieurs les délégués, d'entrer en matière sur les points 6), 7), 8) et 9) de l'ordre du jour et d'accepter la hausse du taux de frein aux dépenses, l'attribution de 90% de l'impôt à la source et par la suite les deux budgets 2024 qui vous sont présentés.

M. le Président, je vous rends la parole.

M. le Président. Merci M. Telley et M. Neuhaus pour ces explications. Je donne maintenant la parole au Président de la CoGest, M. Jean-Pierre Jaquet.

b) Rapport de la Commission de gestion

b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, pour rappel, une augmentation des salaires avait déjà été prévue dans le cadre du budget 2023 et validée par notre Assemblée. Par conséquent, l'augmentation de 1% du taux de frein aux dépenses, demandée lors du budget 2023, allait forcément se reporter sur le budget 2024. Et c'est le cas.

A cela s'est ajouté une nouvelle adaptation des salaires pour 2024, ainsi que l'octroi d'un palier supplémentaire, ceci afin de permettre de limiter la perte du pouvoir d'achat du personnel de la CEC. Concernant l'octroi du palier supplémentaire, il est réglementaire tous les deux ans. Il est réglé par l'art. 5, intitulé « Ancienneté » du Règlement d'application de la Convention sur les emplois pastoraux et Classes de fonction des agents pastoraux laïcs du Canton de Fribourg.

En résumé, la moitié de l'augmentation du taux de frein aux dépenses demandé par le Conseil exécutif, est due à des adaptations de salaire des agents pastoraux de la catégorielle.

La CoGest a dit par le passé, que dans la mesure où des personnes étaient engagées, elles devaient être payées de manière correcte. Ce discours est valable aujourd'hui encore et les augmentations demandées y répondent.

Enfin, la CoGest a décidé, dans sa majorité, de répondre favorablement à la demande d'augmentation de 1.5% du taux de frein aux dépenses pour 2024, mais avec les remarques suivantes.

Les services renforcés, Communication, Catéchèse et Jeunesse et Solidarités et Diaconie, doivent rapidement démontrer des effets positifs sur l'image de notre Église, respectivement sur les sorties d'Église. Les paroisses exigent de la part de la CEC une situation financière la plus claire possible et par la même respectueuse des règlements décidés par l'Assemblée. Cela d'autant plus que leurs entrées fiscales se réduisent d'année en année.

En conclusion, la Commission de gestion, dans sa majorité, vous propose d'entrer en matière et d'approuver le projet d'arrêté tel que présenté. Je parlerai pour les autres points au fur et à mesure. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet.

c) Entrée en matière

c) Eintretensdebatte

M. le Président. Qui demande la parole ?

M. Jean-Daniel Wohlhauser. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, tous les acteurs de notre Église cantonale, ont bien transmis leurs demandes financières auprès de leur hiérarchie et nous nous trouvons aujourd'hui face au budget 2024.

Je souhaite apporter un point de vue des paroisses qui devront assumer les charges de ce budget avec beaucoup de soucis. En effet, l'évolution des charges de la CEC et de la CMP est d'environ 25.4 mio. entre 2017 et 2021, pour arriver à 29.3 mio. en 2024, soit une augmentation de quelques 15% en 3 ans. Notre frein aux dépenses paraît être un outil tout neuf, bien réduit tout au fond de la cave et pas utilisé. Il y a toujours une bonne raison de passer outre.

Face aux augmentations des charges facturées par la CEC et la CMP, et face aux gros problèmes financiers, cet été une délégation de nos paroisses de l'unité Ste-Claire a tenue séance avec des délégués du Conseil exécutif. Je me permets de vous donner l'exemple de la situation de ma paroisse d'Arconciel qui dispose d'un budget paroissial annuel de quelques CHF 200'000.-. Entre les comptes 2022 et le budget 2023, notre contribution à la CMP a augmentée de 18%, soit de CHF 7'800.- et celle de la CEC de 41%, soit de CHF 6'500.-. Nous n'osons pas penser à la nouvelle augmentation pour 2024. Si les charges augmentent de façon extraordinaire, il n'est pas nécessaire de préciser que le produit des impôts paroissiaux va lui baisser de façon extraordinaire également. Alors que faire ?

Il me semble qu'on va droit dans le mur et qu'un véritable dialogue et une prise de mesures appropriée entre les acteurs de la pastorale, de la CEC et des paroisses et UP, seront absolument nécessaires, mais font actuellement gravement défaut. Ce sont là les raisons qui malheureusement, et je le regrette beaucoup, ne me permettent pas d'accepter l'augmentation du taux de frein aux dépenses, ni ce budget 2024. Merci.

M. le Président. Merci bien M. Wohlhauser. Je donne la parole à M. Mettraux.

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, estimez-vous utile et nécessaire que les organisations ecclésiales catholiques présentes dans le Canton de Fribourg bénéficient de la reconnaissance de droit public ? Estimez-vous utile et nécessaire de préserver l'autonomie politique et financière de la présente Corporation ?

Si vous tenez à tout cela, sachez qu'il est nécessaire de s'en tenir aux règles qui découlent de la loi Église-État. Nous avons mis en garde, voici un an, le Conseil exécutif qui ne semble pas avoir écouté. L'irrespect chronique des règles par le Conseil exécutif est la cause première du déséquilibre budgétaire. Fermer les yeux sur l'incontinence budgétaire, revient à reconnaître que les abus financiers

ne seront pas sanctionnés. Ce serait aussi reconnaître que les gesticulations parlementaires et réglementaires ne sont que de la gymnastique.

Je vous recommande de refuser l'entrée en matière, afin de rester sur le chemin de la vérité et de la justice. J'encourage nos institutions à se recentrer sur l'annonce de la parole, la célébration et la solidarité par la diaconie, dans l'unité et nos diversités. Servir, plutôt que de se servir. Je vous remercie.

M. le Président. Merci M. Mettraux. Je donne la parole à M. Seydoux.

M. Maurice Seydoux. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'année passée, à un jour près, je me tenais là, devant vous, pour présenter ma vision, celle d'un président, très inquiet à l'époque, encore plus aujourd'hui, concernant les augmentations exponentielles des dépenses de la CEC et de la CMP.

Mais voilà, il faut bien qu'un jour quelqu'un le fasse, et c'est de nouveau votre serviteur qui prend la parole à ce sujet. Au final, lors du vote sur le même chapitre, l'Assemblée avait donné un signal très fort, enfin je le croyais. Force est de constater que rien n'a changé en matière d'augmentation du budget de la Corporation ecclésiastique.

J'ai également fait partie de la Commission RFin qui a planché sur la réunification des deux comptabilités, à savoir la Corporation ecclésiastique et la Caisse des ministères, ce qui pour moi et pour beaucoup d'autres délégués et conseillers paroissiaux était une excellente chose. Nous avons, suite aux explications du ministre des Finances du Conseil exécutif établi, que le taux de frein aux dépenses devait passer de 12.5 à 15%, en raison du transfert de charges au sein de la nouvelle comptabilité, actuellement en vigueur, je vous le rappelle, avant l'augmentation de celui à 13.5% pour le budget 2023.

J'ai vraiment l'impression que c'est une histoire sans fin et je me demande à quoi sert ce frein aux dépenses, si chaque année on nous demande une rallonge qui devient de plus en plus difficilement supportable pour une bonne partie de nos paroisses de ce canton. Pour une paroisse comme celle que je représente, cela devient presque impossible de garantir un budget équilibré, si on n'adapte pas le taux d'impôt. De plus, avec le nombre record de sorties d'Église que nous recevons depuis le mois de septembre, comme l'a expliqué tout à l'heure M. Neuhaus, chez nous ce n'est pas en 2-3 mois que nous avons établi le record. Depuis le mois de septembre nous avons enregistré autant de sorties que depuis les deux dernières années. Ce seront des sommes importantes qui ne seront pas comptabilisées en produits.

La CoGest a tiré plusieurs fois la sonnette d'alarme sur les augmentations de charges budgétaires. Depuis son introduction, le taux de frein aux dépenses a été modifié à plusieurs reprises pour équilibrer les charges du budget. Et je ne parle pas des fonds de réserve qui vont forcément se tarir.

Mesdames et Messieurs, cela n'est plus tenable pour nos paroisses. Je vous avais aussi rappelé que pour le Conseil exécutif seuls 30% en moyenne du budget des paroisses seront consacrés à la pastorale. Je peux vous dire que l'exercice 2023 m'a prouvé, que ce que le Conseil exécutif affirme, est absolument faux, et nos chiffres parlent d'eux-mêmes. En prenant ma paroisse comme exemple, soit Ecuwillens-Posieux, nous avons un budget des charges à hauteur de CHF 480'000.- et nous avons une charge directement liée à la pastorale d'environ CHF 310'000.-. Je vous laisse faire le calcul. Cela représente 64% de notre budget 2023 et non pas 30% !

Dans son rapport, le Conseil exécutif nous dit aussi que si nous n'acceptons pas cette augmentation de taux de frein aux dépenses de 1.5%, ce sont environ 18 postes de travail qui devront être supprimés. Et bien soit, qu'il en soit ainsi ! Aujourd'hui, dans une entreprise, si les difficultés financières deviennent trop grandes, il y a forcément des licenciements. Très pénibles certes, mais nécessaires. Et de plus il y a d'autres chapitres où l'on pourrait économiser. Mise à part le fait de ce que nous représentons, l'Église n'est pas moins une entreprise avec un budget de 29 mio., pratiquement financée par les impôts paroissiaux. Avec toutes ces augmentations et ces dépenses liées aussi importantes, je ne vois pas comment boucler notre budget 2024, à part peut-être augmenter notre taux d'impôt, ce que je ne souhaite bien évidemment pas. De plus, et c'est là encore bien plus grave, cela aurait pour conséquence d'accélérer encore les sorties d'Église. Je vois déjà les questions arriver

de mes chers paroissiens : Vous augmentez les impôts pour soutenir le fonds d'aide aux victimes des abus ? C'est effectivement une question qui m'a déjà été posée, sous une autre forme certes, puisqu'il n'était pas encore question d'augmentation d'impôts.

C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que je vous demande de ne pas entrer en matière sur l'augmentation du taux de frein aux dépenses de 15 à 16.5%. C'est au nouveau Conseil exécutif de trouver une solution afin de rester au taux de 15% en ce qui concerne le taux de frein aux dépenses. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Merci à M. Seydoux. Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait prendre la parole dans l'entrée en matière ?

Herr Norbert Talpas. Meine Damen und Herren, ich habe jetzt einige Vorwürfe gehört, dass die Pastoral nicht genug macht, weder für die Diakonie, noch für die Jugendpastoral und was auch immer in unserem Bereich. Es stimmt nicht. Wir geben uns Mühe und ich denke auch meine Kolleginnen und Kollegen geben sich Mühe. Diese Arbeit muss bezahlt werden. Schlussendlich haben wir auch Probleme motivierte Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter zu finden. Ich bin somit nicht unbedingt einverstanden, dass dieser Beschluss abgelehnt wird. Dankeschön.

M. le Président. Vielen Dank Norbert Talpas. Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait encore prendre la parole ?

Herr Arnold Schöpfer. Geschätzter Präsident, liebe Kolleginnen und Kollegen, die Fraktion von Deutschfreiburg hat dies intensiv diskutiert. Wir sind auch nicht begeistert von den 16.5%. Wir sehen jedoch die Notwendigkeit, dass wir im Bereich Kommunikation und Löhne, die nach wir vor sehr tief liegen, einen Schritt vorwärts machen müssen. Ich bin der Meinung, dass auch die Pfarreien nach wir vor genügend finanzielle Ressourcen haben, um ihre eigenen Ausgaben in der Pfarrei abzudecken. Ich bin eher der Meinung, dass wir dort in den letzten 2-3 Jahren mit der RFin nicht ganz dort gelandet sind, wo wir eigentlich sein sollten. Ein ganzes Jahr haben wir verloren und ich bin der Meinung, dass wir jetzt das Jahr noch hinzunehmen müssen, um dies noch einmal miteinander zu diskutieren, wo wir hinwollen in der Zukunft.

Wollen wir mit dem Ganzen zurückfahren? Dann bleiben auch einige Sachen bei den Pfarreien, die sie auch finanzieren müssen. Ich bin eher der Meinung, dass man das jetzt noch einmal sorgfältig anschauen muss und dann muss man Ende 2024 das Resümee ziehen. Wollen wir mehr oder wollen wir gleich bleiben mit den 15%? Aber es hat Konsequenzen. Danke.

M. le Président. Danke Arnold Schöpfer.

M. Robert Eugster. Merci M. le Président, chers collègues, je n'avais pas prévu de prendre la parole aujourd'hui. J'aimerais simplement rappeler l'importance du sujet que nous sommes ici en train de discuter, soit l'entrée en matière de la modification du taux de frein aux dépenses. Autrement dit, si nous refusons une entrée en matière, tous les autres points qui suivent, tomberaient aussi à l'eau.

Un refus signifierait simplement que nous n'avancerions pas. Nous avons aussi au sein du Groupe Sarine discuté, tout comme les collègues qui m'ont précédé, à fonds cette problématique qui nous tient à cœur et qui nous préoccupe beaucoup, mais nous n'avons pas trouvé d'autre solution. Est-ce que le refus d'entrée en matière est la réponse appropriée ? Il y a des pour et des contres, d'accord, mais encore une fois, mettons en jeu toute l'importance de ce vote.

Nous sommes dans une phase de transition. Nous avons beaucoup discuté, lors des dernières assemblées, sur le futur, notamment en ce qui concerne les finances, aussi un règlement que nous devons adapter. Il y a beaucoup de choses qui sont en mutation. Il y a aussi la crise de l'Église. Est-ce que nous voulons, ici encore une fois, en refusant l'entrée en matière, partir avec un point négatif ? Je rejoins tout à fait notre collègue, Arnold Schöpfer, qui a pris la parole pour rappeler l'enjeu.

A contre-cœur je vous propose, au nom du Groupe Sarine, d'entrer en matière. C'est pour le bien de notre Église. Merci beaucoup.

M. le Président. Merci M. Eugster. Je donne la parole à M. Telley pour réagir sur ces interventions.

M. Gérald Telley. Merci M. le Président. Je dirais d'abord aux collègues francophones qui se sont exprimés par rapport à un refus, que je partage leurs soucis. J'ai été président de paroisse, j'ai été président d'UP et je me rends compte de la difficulté de boucler un budget au niveau d'une petite paroisse.

Simplement vous devez aussi comprendre, Messieurs, que nous avons un exercice très complexe à faire. Les paroisses, de manière générale, souhaitent avoir des agents pastoraux qui soient bien formés, qui soient capables, qui soient appréciés de la population et qui fassent un super job. Nous nous attelons à cela, mais comme nous l'avons déjà évoqué dans d'autres séances, nous avons aussi constaté que nos agents pastoraux sont parmi les moins bien payés, parmi les bernois ou les vaudois en particulier. C'est un souci pour nous de les retenir. Nous avons donc fait l'effort l'année dernière de faire une augmentation de salaire. Cette année, nous vous demandons encore un effort à cause du renchérissement. Nous ne l'avons pas choisi, mais chacun en souffre. Il me semble, dès lors, nécessaire que nos agents pastoraux, sur qui nous comptons pour contrer en particulier aussi les sorties d'Église, qui devraient par-là maintenir nos entrées fiscales, que ce soient des gens qui aient envie de travailler et qu'ils soient contents des conditions de travail qu'on leur offre.

Alors comment faire pour boucler un budget sans augmentation ? Comme je l'ai expliqué précédemment le 1% est rattaché à l'augmentation de l'année passée et le 0.5% au palier accordé sur la base du règlement en vigueur. Si nous n'avions pas cette situation de renchérissement, nous serions pile poil dans la plaque.

Quelle aurait été la solution pour nous, Conseil exécutif, qui nous trouvons entre le marteau et l'enclume ? Quelque part on doit trouver des solutions pour offrir des services de pastorale de qualité et de l'autre côté on doit satisfaire des paroisses qui souhaitent dépenser le moins possible pour cette pastorale de qualité. C'est une situation qui n'est en tout cas pas enviable, celle d'être à ma place au Conseil exécutif. Nous avons essayé de faire le mieux et le moins cher possible pour les paroisses, sachant que cette façon de fonctionner, comme je l'ai dit précédemment en introduction, n'est plus possible à l'avenir.

Nous devons trouver d'autres façons de fonctionner, pour assurer aussi à la Corporation cantonale, de pouvoir fonctionner correctement, sans chaque année avoir cette épée de Damoclès, de savoir si nous devons licencier 10, 15 ou 20 personnes. Ce n'est pas possible pour nos représentante et déléguée, de travailler dans la durée, toujours avec ce souci de savoir, est-ce que le budget sera accepté ou pas ?

J'ai fait des propositions en Commission RFin qui n'étaient peut-être pas données au meilleur moment. Une des variantes que j'avais évoqué, serait d'avoir simplement un budget, où on répartit les charges selon le RICC, sur toutes les paroisses et l'ensemble des charges de la Corporation, CMP et CEC. C'était trop tôt pour le proposer. Peut-être que cela viendra avec la nouvelle Commission ?

Pour l'heure, et comme je l'ai expliqué, nous n'avons, si ce n'est, les salaires des agents pastoraux, pas augmenté les charges. Malheureusement ça donne quand même à peu près CHF 900'000.- d'augmentation. Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement. Je ne vois pas comment le nouveau Conseil exécutif pourra faire si l'entrée en matière et le budget ne sont pas votés.

Le seul choix pour contrer toutes ces sorties d'Église, serait alors de diminuer le personnel que nous avons à disposition. Je vous laisse en âme et conscience prendre votre décision. Merci.

M. le Président. Merci M. Telley. La Représentante et la Déléguée de notre Évêque aimeraient encore se prononcer. Je leur donne la parole.

Bischöfliche Delegierte Frau Marianne Pohl-Henzen. Sehr geehrter Herr Präsident, liebe Delegierte, ich möchte hier nochmals daran erinnern. Wir sind wirklich an einem Übergang. Zum ersten Mal sind die beiden Kassen zusammen. Wir haben ein gemeinsames Budget. Das hat vielleicht auch dazu beigetragen, dass nicht alles in jedem Detail so gut geplant und vorausgesehen werden konnte, wie wir es vielleicht gerne gehabt hätten. Das ist wirklich ein Neubeginn, weshalb wir Sie bitten, mit Milde mit uns umzugehen.

Ich möchte Ihnen auch sagen, dass diese Lohnerhöhung jetzt unbedingt stattfinden muss.

Wir haben in diesem Jahr einen Mann für die Jugendseelsorge angestellt. Der war früher im Kanton Bern tätig. Für die gleiche Arbeit zu 70% hat er eine Einbusse von CHF 20'000.- auf sich genommen. Er ist nur hierhergekommen, weil er gewisse Leute von uns kannte und er gesagt hat, ich möchte gerne mit eurem Team zusammenarbeiten. CHF 20'000.- bei 70% Engagement, können Sie sich das ungefähr vorstellen?

Auf der deutschsprachigen Seite ist es extrem schwierig neue Leute zu bekommen, von der deutschen Schweiz schon gar nicht. Und wir haben keine Leute in der Ausbildung an unserer Universität und trotzdem brauchen wir unbedingt gut qualifizierte Leute.

Noch ein Punkt von meiner Seite. Wenn unsere Fachstellen im Bereich Kommunikation, Solidarität und Jugend etwas mehr hergeben müssen oder sollten, dann tun sie dies auch für die Pfarreien. Bitte denkt nicht in zwei Kategorien. Hier die Pfarrei und dort die kantonale Körperschaft. Die kantonale Körperschaft, mit den Bistumsregionen und den Fachstellen, wir arbeiten gemeinsam für das Gleiche. Wir versuchen uns zu engagieren für das Reich Gottes, ein bisschen schon hier auf Erden. Und das sind nicht zwei verschiedenen Kategorien. Wir wollen alle gemeinsam an einem Strick ziehen.

Mme la Représentante de l'Évêque Mme Céline Ruffieux. Je complète ce qu'a dit Marianne, en vous saluant tous bien sûr. Nous sommes à un moment clé. Nous devons, vous l'avez mentionné, agir en tant qu'entreprise. Et être une entreprise efficace, une entreprise efficiente qui tient la route.

Nous devons aussi être « Église » à 100%. Ceci implique que nous devons être très forts, très compétents et professionnalisés, les structures, le fonctionnement et les personnes que nous engageons, que ce soit au niveau du processus d'engagement, au niveau de leur suivi, au niveau de la formation que nous pouvons leur offrir. En même temps, nous devons tenir à développer les charismes des uns et des autres. Quelqu'un qui sera un très bon organisateur, ne sera pas un bon agent pastoral s'il ne sait qu'organiser les choses. Il doit être contagieux de l'Évangile qui le fait tenir debout, qui le fait rayonner d'une joie intérieure. C'est à nous de tenir ces deux points parallèlement, de manière tout aussi importante, l'un que l'autre.

C'est pourquoi depuis 2 ans nous travaillons à développer des outils nécessaires à cette professionnalisation, à la formation, à l'encadrement et au suivi de toutes les personnes qui sont engagées. Ce virage à 180 degrés nécessite aussi un accompagnement, un suivi à chaque instant auprès de chaque agent pastoral.

Parce que vous l'avez dit, on va dans le mur. C'est vrai et je comprends les questions auxquelles vous êtes confrontées en paroisse. Si nous ne prenons pas ce virage à 180 degrés, si nous ne prenons pas l'énergie et les moyens pour accompagner les gens et les prendre avec ce virage, là nous irons vraiment dans le mur. Nous n'avancerons pas, nous resterons dans quelque chose de minimaliste, sans vision, sans stratégie pour l'avenir. Or, c'est ce à quoi nous travaillons, comme l'a dit Marianne, en une seule entité, avec la Corporation, avec la catégorielle, avec la territoriale. Et c'est vrai, nous devons encore améliorer les échanges et la communication entre nous.

Cette vision pour l'Église dans le Canton de Fribourg en 2030, nous sommes en train d'y travailler, avec les décanats, avec les équipes pastorales, avec les services, pour rationaliser en toute transparence, tout ce que nous pouvons transmettre, construire ensemble.

Finalement, un des éléments à considérer, c'est qu'il y aura beaucoup de départs à la retraite de gens qui arrivent en âge avancé au niveau professionnel. Et ces personnes, on ne peut pas juste leur dire, votre temps est terminé, on passe à autre chose. Ça fait partie du respect. Oui, on peut virer, on peut licencier ces personnes, on va commencer par elles, mais déontologiquement moi ça me pose un réel problème.

Je fais confiance à votre discernement. Merci à vous.

M. le Président. Vielen Dank der Delegierten des Bischofs. Merci bien à la Représentante de l'Évêque. Nous sommes en présence d'une demande de non-entrée en matière sur ce projet d'arrêté. Nous allons, par conséquent, voter sur l'entrée en matière.

Comme il est prévu dans le Règlement, nous votons sur la proposition du Conseil exécutif et ensuite sur la proposition de non-entrée en matière.

La question s'affiche. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

L'entrée en matière concernant l'augmentation du taux de frein aux dépenses est acquise par 39 voix, 9 contre-épreuves et 2 abstentions.

d) Discussion

d) Diskussion

M. le Président. On en vient à la discussion.

Concernant l'art. 1, il est fait mention du taux de frein aux dépenses de 16.5%. La discussion est ouverte sur l'art. 1. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 1 est accepté.

L'art. 2 précise que cette augmentation est limitée à 2024. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 2 est accepté.

L'art. 3, soit l'exécution, y compris le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 3 est accepté.

e) Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses

e) Genehmigung des Beschlusentwurfs bezüglich der Ausgabenbremse

M. le Président. On vient alors au vote sur le projet d'arrêté.

La question s'affiche. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

L'arrêté concernant l'augmentation du taux de frein aux dépenses est adopté par 38 voix, 10 contre et 2 abstentions.

7. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source

7. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer

a) Rapport du Conseil exécutif

a) Bericht des Exekutivrates

M. le Président. Je donne la parole au membre du Conseil exécutif.

M. Gérald Telley. Merci M. le Président. Comme vous le savez ce montant de l'impôt à la source est nécessaire pour nous permettre de boucler le budget. Je ne peux que vous demander de soutenir la contribution de 90%.

M. le Président. Merci bien. Je donne la parole au Président de la Commission de gestion.

b) Entrée en matière

b) Eintretensdebatte

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, au risque de me répéter, la diminution du montant de l'impôt à la source se poursuit. J'en prends pour preuve les chiffres inscrits au budget 2023 et 2024, à savoir CHF 850'000.- pour 2023, CHF 800'000.- pour 2024. Et comme indiqué dans son rapport, la CoGest estime que ces chiffres sont très optimistes, en comparaison au montant réellement versé en 2022, à savoir environ CHF 817'000.-.

Au vu de la situation très délicate dans laquelle se trouve notre Église, la CoGest estime que le taux de 90% proposé par le Conseil exécutif se justifie.

En conséquent elle suit le Conseil exécutif, en préavisant favorablement la proposition.

En conclusion, notre Commission vous propose d'entrer en matière et d'approuver le projet d'arrêté, tel que présenté. Merci de votre attention.

M. le Président. Merci bien. L'entrée en matière est ouverte. Elle n'est pas demandée. Alors l'entrée en matière concernant cet arrêté relatif à l'impôt à la source est acquise. Nous discutons article par article.

- c) **Discussion**
- c) **Diskussion**

M. le Président. L'art. 1 précise que le 90% des ressources provenant de l'impôt à la source sont cédés à la Corporation en 2024. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 1 est accepté.

L'art. 2 concerne la facturation. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 2 est accepté.

L'art. 3 concerne l'exécution, y compris le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 3 est accepté.

- d) **Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.**
- d) **Genehmigung des Beschlusentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.**

M. le Président. Nous venons au vote.

La question s'affiche. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Le projet d'arrêté relatif au projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source est adopté par 43 voix, 3 contre-épreuves et 4 abstentions.

PAUSE

8. Projet de budget de la CEC pour 2024

8. Voranschlag 2024 der kkK des Kantons Freiburg

- a) **Rapport du Conseil exécutif**
- a) **Bericht des Exekutivrates**

M. le Président. Mesdames et Messieurs, on reprend les débats. Je donne la parole au représentant du Conseil exécutif, M. Telley.

M. Gérald Telley. Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs, vous avez reçu toute la documentation. Nous avons déjà eu une longue discussion précédemment. Je n'ai rien d'autre à ajouter si ce n'est que de vous inciter à entrer en matière et à avancer dans ce projet de budget. Merci.

M. le Président. Merci M. Telley.

- b) **Rapport de la Commission de gestion**
- b) **Bericht der Geschäftsprüfungskommission**

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission de gestion.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, les budgets 2025 et suivants ne disposeront plus d'aucun fonds réservé aux services, ni d'aucune réserve, à part celle prévue pour les fusions de paroisses et celle destinée au projet « Archive et Recensement » qui devrait se réduire de CHF 75'000 chaque année pendant toute la durée du projet.

Il sera absolument nécessaire de revoir rapidement la pertinence et le financement de chacun des services, respectivement d'avancer rapidement avec le Règlement des finances de la CEC en y incluant, si nécessaire, la revue du taux du frein aux dépenses fixé dans le Statut.

En d'autres termes, des solutions doivent être trouvées rapidement en début de prochaine période administrative, afin de permettre à la future nouvelle Commission de gestion de ne plus avoir à

« négociier » plus ou moins régulièrement et avec plus ou moins de tension une augmentation du taux du frein aux dépenses avec le Conseil exécutif et les directions des régions diocésaines.

Finalement, les objectifs que la Commission de gestion avait définis lors du budget 2023 restent d'actualité, à savoir :

- La mise à disposition de la pastorale de ressources humaines suffisantes, compétentes et motivées
- Et la mise à disposition de la population de services nécessaires et adaptés aux besoins du terrain

L'exercice 2024 sera le 1er pour lequel les coûts moyens des agents pastoraux paroissiaux seront facturés aux paroisses ou groupes de paroisses au lieu des frais effectifs.

Pour terminer, comme mentionné dans son rapport, la Commission de gestion, dans sa majorité, vous propose :

- D'entrer en matière et d'accepter le budget de fonctionnement 2024 de la CEC tel que présenté.
- D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2024 de la CEC tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet pour ce rapport.

c) Entrée en matière

c) Eintretensdebatte

M. le Président. J'ouvre l'entrée en matière sur le projet de budget de la CEC 2024. Qui veut prendre la parole dans l'entrée en matière ?

Personne ne souhaite prendre la parole dans l'entrée en matière. Elle n'est pas combattue, elle est acquise.

d) Discussion centre de charges par centre de charges

d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle

M. le Président. Je vous prie de prendre le document concernant le budget à la page 2.

Administration CEC, Direction/Région diocésaine, Bistumsregionalleitung, Service de la communication, Coûts de formation CCRFE, Ausbildungsbeiträge, La Doc, Dokumentationszentrum, Secrétariat des Services, Service catéchèse et Jeunesse, Katechese, Jugendseelsorge, Jubla-RAST, Bildung und Begleitung, Formation adultes et accompagnement, Solidarités et Diaconie, Aumônerie Hôpitaux, Aumônerie EMS, Behindertenseelsorge, COEPS, Mission de langue italienne, Mission de langue espagnole, Mission de langue portugaise, Autres missions, Tâches diverses supraparoissiales, cantonales, diocésaines, Aumôneries de l'Université, Charges cantonales communes, Prêtres retraités, Paroisses Prêtres, Paroisses laïcs et diacres, Mandat fiduciaire aides aux prêtres, Mandat fiduciaire catéchistes, Mandat fiduciaire paroisses personnel UP, Produits de facturation paroisses, Produits de facturation diverse, Salaires augment. 2% supplémentaires, Institutions et Organismes : pas de commentaires/keine Bemerkungen.

Pages 43 à 45 : Récapitulation par nature de charges et de produits

Pas de commentaires/keine Bemerkungen.

e) Projet d'arrêté relatif au budget 2024 de la CEC

e) Beschlussentwurf des Exekutivrates

M. le Président. Nous venons au projet d'arrêté relatif à ce budget de fonctionnement 2024 de la CEC.

f) Discussion**f) Diskussion**

M. le Président. On prend article par article.

L'article 1 concerne la dissolution des réserves. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'article 1 est adopté.

L'article 2 concerne les chiffres globaux de ce budget de fonctionnement. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'article 2 est adopté.

L'article 3 concerne le montant des contributions des paroisses. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'article 3 est adopté.

L'article 4 concerne l'exécution de l'arrêté ainsi que le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'article 4 est adopté.

g) Adoption du projet d'arrêté**g) Genehmigung des Beschlussentwurfs**

M. le Président. Nous venons au vote final de ce projet de budget de fonctionnement 2024 de la CEC.

La question s'affiche. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2024 de la CEC est approuvé par 39 voix, 8 contre-épreuves et 1 abstention.

M. le Président. Nous avons encore un projet d'arrêté concernant la CMP et la Présidence n'a pas prévu cela à l'ordre du jour. J'interromps un petit instant la séance pour en discuter.

On reprend la séance. Dans vos documents vous avez encore un arrêté sur le projet de budget de la CMP et ce dernier ne figure pas à l'ordre du jour. A la Présidence nous avons pensé que cela était intégré au budget de la CEC. Je donne la parole à M. Telley pour les explications.

M. Gérard Telley. Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, on a en fait une petite divergence de vue par rapport à qui peut accepter les charges de la territoriale - prêtres et laïcs et les mandats de la territoriale - secrétaires et catéchistes, ainsi que les autres mandats. C'est ce que vous voyez sur le projet d'arrêté de fonctionnement de la CMP. Mon souci c'était que pour ces points-là, car il y a quand même l'adaptation au coût de la vie, comme le salaire des prêtres passe de CHF 75'000.- à CHF 78'000.-, ça devait aussi être accepté par les délégués membres de la CMP. On a préparé ici un arrêté relatif au budget de fonctionnement de l'ancienne Caisse des ministères qui n'existera plus en 2024 mais comme ce n'est pas encore promulgué puisque la fusion est prévue au 1^{er} janvier avec le droit de référendum, on pourrait s'attendre à ce qu'un référendum soit déposé et que la fusion ne puisse pas se faire. Pour cette raison-là, j'ai pensé que les délégués de la CMP devaient se prononcer sur cet article-là. La Présidence est d'un avis différent.

Dès lors la proposition est la suivante. On complète l'arrêté relatif au budget de fonctionnement de la CEC avec un article 10 qui reprend l'article 2 du projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement de la CMP. Voilà la proposition qui vous est faite afin qu'on puisse valider complètement toutes les différentes charges qui concernent le budget de la CEC à partir du 1^{er} janvier 2024. Merci de votre compréhension.

M. le Président. Merci pour ces explications. Vous avez tous dans vos documents ce projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement de la CMC, c'est juste ?

La présidence propose d'ajouter un article 2bis) au projet d'arrêté du budget de fonctionnement de la CEC qui reprend l'art 2 du projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement de la CMP pour 2024 que vous avez aussi reçu. Est-ce qu'il y a des remarques/questions à ce sujet ?

M. Maurice Seydoux. M. le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, j'en ai juste une petite de compréhension. Est-ce que cette augmentation du salaire des prêtres était bien déjà comprise dans le budget de la CMP ? Ce n'est pas une augmentation en plus ? Je ne sais pas si j'ai été assez clair ?

M. Gérald Telley. Au niveau de la CMP ce qui était prévu c'était le 1.6% qui correspond à l'augmentation de salaire pour les agents pastoraux. Ce qui est aussi prévu c'est le salaire des prêtres qui passe de CHF 75'000.- à CHF 78'000.-. Les chiffres qui sont présentés dans l'arrêté, sont les chiffres après augmentation.

M. Maurice Seydoux. Vous n'avez pas compris ma question. Est-ce que le montant de l'augmentation était déjà inclus dans le budget 2024 de la Corporation ?

M. Gérald Telley. Tout à fait, elle fait partie des CHF 29'310'661.- mentionnés à la page 1 du projet d'arrêté de la CEC.

M. Maurice Seydoux. L'article 2bis) ne sert par conséquent à rien.

M. Gérald Telley. Dans l'arrêté on détaille les différentes charges. Ces charges-là ne sont pas mentionnées. Soit on fait un article 2bis) ou soit on intègre, en ajoutant ces trois lignes qui détaillent les différentes charges au niveau de l'arrêté de la CEC. Pour moi c'est égal. Si vous prenez l'arrêté qui propose un détail des différentes charges, le détail n'arrive pas aux 29 mio. Il faut rajouter ces montants indiqués dans l'arrêté CMP pour arriver aux 29 mio. C'est complexe, c'est vrai, mais ce qui me motivait à demander un arrêté séparé, c'est comme la CMP existe en principe toujours jusqu'au 31 décembre 2023, j'étais d'avis que c'était uniquement les délégués CMP qui auraient le droit de voter sur cette partie-là.

La Présidence est d'un avis différent. Malheureusement on n'a pas communiqué suffisamment avant l'assemblée pour savoir comment on voulait procéder ce qui donne un peu de confusion en ce moment et j'en suis navré.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, merci pour la parole. La Présidence de l'Assemblée s'est réunie, comme elle le fait chaque fois avant une assemblée plénière pour préparer cette assemblée et la convocation. A ce moment-là, nous étions tous d'accord, y compris le Conseil exécutif, que, à partir du moment où le Conseil exécutif nous avait toujours dit qu'il avait l'intention de mettre en vigueur la fusion des deux caisses au 1^{er} janvier 2024, le budget de la CEC devait intégrer l'ensemble des dépenses. Ça veut dire que le budget de la CEC doit intégrer toutes les dépenses, y compris la rémunération de la territoriale, qui était autrefois dans le budget de la CMP. Et le budget de la CMP, en 2024 il n'y en aura plus, puisqu'il n'y aura plus de CMP. Aujourd'hui elle existe toujours.

C'est la raison pour laquelle la convocation qui vous a été adressée, comporte uniquement un budget pour la CEC et ceux parmi vous qui sont délégués de la CMP, n'ont pas reçu de convocation concernant la CMP. Pour être absolument précis, le seul point sur lequel l'Assemblée de la CMP aurait dû se prononcer, c'est l'adoption du procès-verbal de la dernière séance de la CMP. Nous avons jugé avec la Présidence, qu'on n'allait pas convoquer une séance spécifique de la CMP uniquement pour cela et que le plus simple serait que le procès-verbal de la CMP soit adopté par notre Assemblée ce que nous avons fait tout à l'heure.

Ça c'était l'opinion de la Présidence, le 7 novembre, et ça reste notre opinion aujourd'hui. Il n'y a pas de place pour un budget de la CMP, ni pour un arrêté de la CMP, et si on devait prendre un arrêté de la CMP, ça ne pourrait pas être notre Assemblée, mais bien celle de la CMP. Elle ne peut pas avoir lieu aujourd'hui puisqu'elle n'a pas été convoquée.

La seule modification qu'il faut faire, d'après ce que j'ai compris dans la proposition du Conseil exécutif, c'est d'intégrer un détail de ventilation dans l'arrêté du budget. Ce détail correspondra à l'ancienne CMP qui ne figurait pas dans l'arrêté. Il faut donc le rajouter.

Est-ce que c'est absolument fondamental d'avoir le détail dans l'arrêté ? Au fond on peut discuter puisqu'on a déjà adopté le budget et que le budget comporte l'ensemble des chiffres. Notre tradition est de reprendre les grands éléments du budget et dans cette logique-là, il se défend de rajouter l'article 2bis). On pourrait aussi retravailler le projet d'arrêté pour tout mettre dans l'article 2), mais ça impliquerait qu'on fasse un nouveau texte. On vous propose dès lors d'ajouter simplement cet article 2bis). Ce n'est pas optimal, mais ça nous permet d'avancer un peu plus vite plutôt que de réécrire l'adoption du budget. Voilà la proposition. A savoir que la nécessité de cet article 2bis) nous a été

communiqué il y a 10 minutes. Voilà la position de la Présidence au sujet de cette petite confusion. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. La situation n'est pas très claire pour moi. Il est vrai que dans le budget de fonctionnement de la CEC, que nous venons d'approuver, les charges de la catégorielle sont subdivisées, mais pas celles de la territoriale.

Vous avez aussi devant vous le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement de la CMP.

La proposition, d'entente avec le Conseil exécutif, est de mettre l'art. 2 figurant au projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement de la CMP au niveau d'un art. 2bis) dans l'arrêté concernant le budget de fonctionnement de la CEC.

Suite à la question de M. Seydoux, je fais la proposition suivante.

Nous avons l'art. 2 de l'arrêté relatif au budget de fonctionnement de la Corporation ecclésiastique du Canton de Fribourg, alinéas 1 et 2, et nous ajoutons l'art. 2bis) qui comprend l'alinéa 1 et 2 du projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement de la CMP.

Dans l'art. 2bis) l'alinéa premier serait le suivant :

« Le budget de fonctionnement de la Corporation cantonale pour la part de la future ex- Caisse de rémunération des ministères paroissiaux du canton de Fribourg pour l'année 2024 est approuvé. Le montant de ce budget est inclus dans le montant des charges totales mentionnées dans l'art. 2 al. 2. »

Alinéa 2 :

Il présente les résultats suivants :

Charges de la Territoriale – prêtres et laïcs :	CHF 10'475'240.00
Mandats de la Territoriale – Secrétaires, catéchistes :	CHF 3'364'390.00
Mandats autres :	CHF 2'103'000.00. »

J'ouvre encore une fois la discussion pour savoir si c'est clair.

Il semble que tout le monde est d'accord. Je propose que nous fassions un vote d'abord sur l'art. 2bis), puis le vote sur l'arrêté dans son ensemble.

La question s'affiche. Le vote est ouvert concernant l'art. 2bis). Le vote est fermé.

L'art. 2bis du projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2024 de la CEC est approuvé par 42 voix, 6 contre-épreuves et 2 abstentions.

Il y a maintenant encore une fois un vote sur l'ensemble du projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2024 de la CEC

La question s'affiche. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2024 de la CEC est approuvé par 40 voix, 10 contre-épreuves et 0 abstentions.

9. Budget Investissement 2024

9. Budget für Investitionen 2024

- a) **Rapport du Conseil exécutif**
- a) **Bericht des Exekutivrates**

M. le Président. On passe maintenant au projet de budget d'investissement 2024 de la CEC.

M. Gérald Telley. Mesdames et Messieurs, merci de votre confiance et de votre soutien par rapport au budget de fonctionnement. J'aimerais juste peut-être dire à notre Représentante et notre Déléguée de l'Évêque que je les remercie aussi de leur compréhension par rapport à leur soutien pour réduire

certaines tâches qui étaient prévues, respectivement aussi pour utiliser les fonds qui étaient à disposition des services, afin de nous permettre de boucler ce budget et d'arriver à un consensus qui nous permette de travailler l'année prochaine.

Cela étant dit, au budget des investissements nous reprenons simplement les CHF 20'000.- pour l'achat de mobilier qui étaient prévus au budget de l'année passée et nous ajoutons CHF 20'000.- pour du matériel informatique, en particulier le remplacement des beamers dans les salles de séance. Je vous remercie de votre soutien.

M. le Président. Merci bien. Je passe la parole à M. Jaquet, Président de la CoGest.

b) Rapport de la Commission de gestion

b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, le projet de budget d'investissement relatif à l'achat d'installations électroniques correspond à de l'entretien normal et ne nécessite aucun commentaire complémentaire à ce qui est écrit dans le rapport de la Commission de gestion.

Comme mentionné dans son rapport, notre Commission, à l'unanimité, vous propose :

- D'entrer en matière et d'accepter le budget d'investissement 2024 de la CEC tel que présenté.
- D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget d'investissement 2024 de la CEC tel que présenté.

En conclusion, la Commission de gestion tient à remercier toutes les personnes invitées et présentes à ses séances pour leurs explications, leur implication et leur grand travail.

Personnellement, je profite également de l'occasion pour remercier officiellement tous les membres de la Commission de gestion qui ont œuvré durant ces 5 dernières années et dont le taux de participation aux séances a été très élevé, ce qui démontre à mes yeux un grand sens des responsabilités. Il s'agit des personnes suivantes : M. Eric Broccard, Mme Petra Del Curto remplacée au début 2020 par M. Emmanuel Rey, M. Christophe Girard, Mme Yvette Haymoz, M. Michel Mettraux, Mme Valentine Murith, Mme Nadia Ruffieux et M. Arnold Schöpfer. Merci à eux !

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci bien. La discussion est ouverte concernant l'entrée en matière relative au projet de budget d'investissement. La parole n'est pas demandée. Elle est acquise.

c) Discussion

c) Diskussion

M. le Président. Nous passons à la discussion de détail concernant le projet d'arrêté.

L'art. 1 concerne le montant de l'investissement. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

Herr Arnold Schöpfer. Ich habe nur eine Ergänzung, dass die deutsche Sprache nicht ganz korrekt ist.

M. le Président. Arnold Schöpfer signale une correction à faire dans le texte allemand. On va faire le nécessaire. La discussion n'est plus demandée. L'art. 1 est accepté.

L'art. 2 concerne le financement. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 2 est accepté.

L'art. 3 concerne l'exécution, ainsi que le titre et les considérants. La discussion est ouverte.

Herr Arnold Schöpfer. Die deutsche Version vom Artikel 3 muss auch noch korrigiert werden.

M. le Président. On va faire les corrections nécessaires. L'art. 3 est aussi accepté.

- d) **Approbation du projet d'arrêté**
- d) **Genehmigung des Beschlussentwurfs**

M. le Président. Nous allons voter.

La question s'affiche. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Le projet d'arrêté relatif au budget d'investissement 2024 de la CEC est approuvé par 48 voix, 2 contre-épreuves et 0 abstentions.

10. Proposition de modification du Règlement sur les paroisses, RP art. 72 al. 3

10. Antrag auf Änderung des Reglements über die Pfarreien, PR Art. 72, Abs. 3

- a) **Présentation du contre-projet par le Conseil exécutif**
- a) **Vorstellung des Gegenentwurfs durch den Exekutivrat**

M. le Président. Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je viens vous présenter le contre-projet du Conseil exécutif concernant la motion bien connue Jaquet-Michaud.

Vous vous rappelez cette proposition qui a été présentée lors de l'assemblée du 10 décembre 2022 pour modifier un alinéa 5 au RP art. 72. L'Assemblée a chargé le Conseil exécutif en mars 2023 de travailler sur cette motion. Le Conseil exécutif vous propose aujourd'hui un contre-projet.

La proposition est justifiée sur le fonds. Le Conseil exécutif conclut toutefois qu'il serait plus judicieux de préciser plus clairement à l'art. 72 à l'alinéa 3, ce que l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique souhaitait à l'époque, à savoir que les paroisses doivent augmenter leur coefficient d'impôt, si pendant deux années consécutives les charges dépassent les produits de plus de 5%.

La proposition que nous vous faisons aujourd'hui, c'est de modifier l'art. 72 al. 3. Actuellement il dit :
« Le budget de fonctionnement doit être équilibré. Toutefois, lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5% par année, sur deux années consécutives, la paroisse doit hausser les coefficients de ses impôts. »

Le contre-projet du Conseil exécutif est le suivant :

« Le budget de fonctionnement doit être équilibré. Toutefois, lorsque lors des deux derniers exercices comptables, il est constaté que les charges dépassent les produits de plus de 5%, la paroisse doit hausser les coefficients de ses impôts. »

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif vous propose de modifier l'article 72 alinéa 3. Merci.

- b) **Prise de position des motionnaires**
- b) **Stellungnahme der Motionäre**

M. le Président. Je prie les motionnaires de prendre position.

M. René Jaquet. M. le Président, chers collègues, les motionnaires se rallient à la proposition du Conseil exécutif. Merci.

- c) **Entrée en matière**
- c) **Entretensdebatte**

M. le Président. Étant donné que les motionnaires se rallient, j'ouvre la discussion d'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un aimerait prendre la parole ? Ceci n'est pas le cas.

d) Discussion de détail**d) Detaildiskussion**

M. le Président. Vous avez reçu aujourd’hui-même le texte concernant la modification de cet article 72. J’ouvre la discussion concernant l’article 1. La discussion n’est pas demandée. Elle est close. L’article 1 est accepté.

L’article 2 concerne le référendum facultatif. La discussion est ouverte. Elle n’est pas demandée. Elle est close. L’article 2 est accepté.

L’article 3, les titres et les considérants ensemble. La discussion est ouverte. Elle n’est pas demandée. Elle est close. L’article 3 est accepté.

e) Vote 1^{ère} lecture**e) Abstimmung 1. Lesung**

M. le Président. Nous venons au vote de la première lecture.

La question s’affiche. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Vous avez accepté en 1^{ère} lecture le contre-projet du Conseil exécutif à la motion Jaquet-Wicht par 47 oui, 1 non et 2 abstentions.

e) 2^{ème} lecture et vote final**e) 2. Lesung und Schlussabstimmung**

M. le Président. D’entente avec la Présidence, on vous propose de faire la 2^{ème} lecture et le vote final aujourd’hui afin de terminer cet objet encore pendant cette période. Est-ce que quelqu’un est contre ?

Ce n’est pas le cas. Dans la discussion concernant la deuxième lecture, je prends les articles 1, 2 et 3 ensembles. La discussion est ouverte. Elle n’est pas demandée. Elle est close.

Nous procédons au vote final.

La question s’affiche. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Vous avez accepté en vote final le contre-projet du Conseil exécutif à la motion Jaquet-Wicht par 47 oui, 1 non et 2 abstentions.

11. Le mot de notre Evêque

11. Das Wort unseres Bischofs

M. le Président. J’ai le très grand plaisir de donner la parole à notre Évêque diocésain. Nous sommes honorés que vous soyez parmi nous pour cette dernière séance de la période administrative. Comme vous l’avez constaté, vous avez choisi un moment un peu difficile. Nous sommes heureux de vous avoir parmi nous après votre accident cet été et ses conséquences. Nous espérons évidemment que vous soyez à nouveau remis afin d’affronter ces grands travaux et grands défis. Je vous donne la parole.

Monseigneur Charles Morerod. Merci M. le Président. Merci de ce que vous faites et avez fait depuis des années, merci de ces services.

Je me souviens d’une réflexion que je m’étais faite avant une confirmation. Le temps était magnifique. Je voyais le lac et les montagnes et je disais, je comprends qu’il y aient des gens qui ne viennent pas ici, mais j’étais heureux de célébrer cette confirmation. Heureusement aujourd’hui il ne fait pas trop beau, donc vous pouvez être contents d’être ici. Il y a moins de tentations extérieures. Merci donc de votre service.

Vielleicht sollte ich das ein bisschen auf Deutsch sagen. Ich danke Ihnen für alles das, was Sie tun. Ich hoffe, dass ihr mich versteht?

Je me fais des réflexions en me déplaçant dans le Diocèse. Par exemple, il y a quelques années j'avais célébré la confirmation à Fleurier ou au fonds du Val-de-Travers le samedi et à Broc le dimanche matin. Je me suis dit, c'est fou quand même, à l'église de Fleurier, ils viennent de réussir, après des années à rassembler des fonds pour boucher des trous, parce qu'il pleuvait dans l'église, mais maintenant le chauffage ne marche plus et ils vont devoir trouver de l'argent. Donc, c'est assez difficile !

L'église de Broc le dimanche matin était absolument magnifique. Et je me dis, on peut être reconnaissant à toutes ces personnes qui contribuent à ce que toutes ces églises soient aussi bien entretenues. Évidemment que cela aide à prier et je crois que beaucoup d'entre vous travaillent directement à cela dans votre activité. C'est beau et je relève beaucoup de choses positives, mais il y a aussi un certain nombre d'inquiétudes. Je crois que nous pouvons chercher à les affronter ensemble et d'ailleurs si ce n'est pas ensemble que nous le faisons, nous n'arriverons à rien.

Par exemple, nous savons qu'il y a des sorties d'Église. C'est un phénomène croissant. J'ai d'ailleurs été surpris en lisant le petit cahier qui nous a été remis, qu'il y avait eu 120 mariages l'année passée dans le canton. Je me demande si ce sont des mariages de personnes qui résident dans le canton qui se marient à l'étranger ou vraiment des mariages dans le canton ? En tout cas il y a des signes de vitalité. Je vois de manière heureuse des gens qui découvrent la foi de nos jours. Je suis bien placée et c'est une joie pour moi de les rencontrer.

Mais pourquoi ces sorties d'Église ? Il y a plusieurs motifs. On pense, et c'est évidemment un facteur important, aux abus sexuels. Je ne suis même pas sûre que ce soit le facteur principal mais je reviens là-dessus. Quoi qu'en ce moment, cela peut le devenir, au moins pour une période.

Je ne vous cache pas que si vous vous demandez ce que l'on fait à l'Évêché, nous avons dû engager du personnel pour étudier plus attentivement les dossiers. Avant d'engager des prêtres par exemple, et ça prend en fait beaucoup de temps, ça coûte aussi, mais si on ne le fait pas, ça nous coûtera plus parce qu'il y aura des sorties d'Église en plus grand nombre.

Il y a un facteur qui est peut-être plus fondamental. Il m'est arrivé, c'était pendant le Covid, j'étais plus ou moins seul à l'Évêché, et donc je triais le courrier et j'ouvrais les courriers pour savoir à quel collaborateur les envoyer, car nous n'avons pas de secrets dans la maison. J'ai ainsi vu pas mal de sorties d'Église que je vois assez rarement. Le motif le plus frappant était : « Je ne sais pas du tout qu'attendre de cette institution. » Une forme d'ignorance. Des gens qui avaient été baptisés enfant parce que leur parent avait dû le faire à cause de la pression des grands-parents. Il y a quelque chose de plus profond qui affecte l'ensemble de notre annonce de la foi, c'est la touche à la prédication à la catéchèse à l'enseignement de la religion. C'est un décalage de plus en plus profond entre ce que nous annonçons et la manière dont c'est peut-être pris dans notre culture. En fait on vit dans des mondes parallèles.

J'ai été un peu frappé par ce qu'écrivait un article dans le Temps à propos de la conférence à Saint-Maurice il n'y a pas longtemps, où le chanoine Antoine Salina s'était dévoué pour se retrouver seul devant les journalistes, donc je n'ai pas trop à lui faire un reproche, mais je vois ce que disait la journaliste qui écrivait cet article. Entre le chanoine et les journalistes il y avait 2.5m et 1000 ans ! En d'autres termes des mondes qui ne se comprennent plus. Et si nous donnons l'impression que nous n'avons rien à offrir, si ce que nous disons est incompréhensible, évidemment que les gens n'auront plus aucun raison de s'intéresser à nous. A ce moment-là il n'y aura plus besoin d'entretenir les églises parce que ça n'intéressera plus personne.

Je crois que nous devons prendre cette question au sérieux. Quand je venais de devenir Évêque, j'ai croisé une catéchiste à la Rue de Lausanne et elle m'a dit : « Bon tu vas t'intéresser à la catéchèse ? Parce que si tu ne le fais pas, quand tu prendras ta retraite tu seras le seul catholique du diocèse. » Évidemment qu'elle le disait de manière un peu provocative, mais je vois là quelque chose de profond. Après le Président de paroisse, un peu près à la même époque, m'avait dit : « Dans notre

budget de paroisse il y a plus d'argent pour l'entretien de l'ascenseur que pour la catéchèse. » Il avait l'air de vouloir faire en sorte que ça change.

Si nous n'entreprenons pas un effort sérieux dans la manière dont on annonce la foi, en toute conscience que nos discours soient devenus incompréhensibles, les sorties d'Église vont augmenter. C'est pourquoi je pense qu'il faudrait considérer la formation de toutes les personnes, évidemment que l'on dit des prédicateurs, j'en suis bien conscient. Comme une priorité, sinon le reste finira par disparaître.

Et si je vous le dis, ce n'est évidemment pas pour vous faire un reproche quelconque, d'ailleurs je pourrais aussi me le faire à moi-même. Mais pour vous dire que nous avons une belle perspective de travail en commun où nous devons nous soutenir les uns les autres, nous soutenir les uns les autres parce que je suis tout à fait conscient que si j'essaye de faire des choses tout seul, je ne serai Évêque que sur le papier. Ça ne signifiera rien.

Enfin, comme M. le Président de l'Assemblée a appelé le fait que j'avais eu un accident, je suis maintenant dans une phase où cela me marque un peu. Je me dis en fait, statistiquement parlant, ma vie en ce moment était très improbable. Il ne faut pas que je sois trop passif. J'essaye d'identifier des priorités et de les communiquer. Voilà donc ce que je fais. Je vous remercie pour votre attention et de votre travail, aussi pour les personnes qui vont quitter leurs fonctions pour en prendre d'autres.

M. le Président. Un très grand merci Monseigneur pour vos mots et surtout aussi pour la reconnaissance pour notre travail. Je suis impressionné par votre ouverture pour relever les défis actuels et difficiles pour pouvoir honorer les attentes non seulement des fidèles, mais de la société entière.

J'aimerais bien terminer cette assemblée aujourd'hui par votre bénédiction pour nous tous.

12. Divers **12. Verschiedenes**

M. le Président. J'aimerais d'abord remercier en votre nom très cordialement le personnel de l'administration qui a une fois de plus fait une préparation minutieuse et assuré le bon fonctionnement de cette séance. Pour eux, contrairement à nous, ça ne sera pas encore terminé une fois que nous aurons quitté la salle. Ils auront encore du travail.

Un très grand MERCI, avec vos applaudissements !

Pour leur faciliter le travail, je vous rappelle que lorsque vous quittez votre place, laissez tout, y compris l'appareil de vote et le bulletin de vote sur la table, y compris la bouteille d'eau. Pour eux c'est plus facile.

M. Robert Eugster. Mesdames, Messieurs, j'arrive à la fin de mon mandat et je tenais à remercier tout d'abord toutes les personnes qui ont œuvré au sein de la Commission des affaires juridiques pendant ces dernières années. Comme cela vient d'être dit, on n'est rien sans l'équipe qui travaille avec nous. Merci aux membres qui sont présents ici : Alois Gilli, René Jaquet, François Roubaty et Daniel Ruffieux.

Dans mes remerciements j'inclus aussi le Groupe Sarine. Pour moi c'était un grand plaisir de travailler avec des présidents et des conseillers paroissiaux. J'ai beaucoup appris et j'ai commencé à apprécier leur travail. On n'avait pas toujours les mêmes points de vue. C'est normal dans une démocratie, mais nous avons eu je crois des discussions fructueuses qui ont abouti à des solutions ou à des propositions concrètes.

J'inclus dans mes remerciements aussi l'appui du secrétariat de la Corporation qui m'a aussi beaucoup aidé.

Monseigneur l'Evêque, Madame la Déléguée épiscopale, Madame la Représentante de l'Evêque, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Madame la Secrétaire de

l'Assemblée, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, permettez-moi, à la fin de notre Assemblée, de dire encore deux mots au nom du Groupe Sarine, deux mots pour rendre hommage à notre cher Président et ami Walter Buchs qui a choisi de se retirer.

Pourquoi deux mots ? Voici comment la chose est arrivée :

« AU COMMENCEMENT, Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe et vide, les ténèbres étaient au-dessus de l'abîme et le souffle de Dieu planait au-dessus des eaux » de la Sarine et du Gottéron. Dieu dit : « Que la lumière soit. Et la lumière fut. Dieu vit que la lumière était bonne... Il y eut un soir, il y eut un matin. Et Dieu appela... » Walter Buchs... Dieu dit... « mon Eglise a besoin de toi ; que ce serait beau que tu présides la CEC. » L'idée plût à Walter. Il dit alors : « voici ton servant ».

C'est ainsi que le 15 décembre de l'an 2018, le candidat Walter Buchs se présenta à notre Assemblée. Plus exactement, sa candidature fut présentée de manière biblique, quasi prophétique. En effet : L'un des délégués prit la parole et dit : « J'ai vu, justement, un fils de Bellegarde, qui sait jouer. C'est un homme de valeur, un vaillant montagnard ; il parle avec intelligence ; c'est un bel homme et le Seigneur est avec lui ! » (1er Livre de Samuel, 16.18). Alors l'Assemblée, avec 52 voix, choisissait Walter Buchs comme Président.

Fut-ce le bon choix ?

Après une législature « passeur » quelque peu secouée et face aux tristes tempêtes de notre Eglise et les durs remous du monde, il fallait un « vaillant guerrier », un capitaine de la trempe de Walter pour conduire le navire en sécurité à travers les eaux en furie. Aujourd'hui nous le savons, nous ne nous sommes pas trompés. Le prophète avait vu juste.

Cher Président, durant les 5 années passées, notre Assemblée t'a suivi volontiers là où tu l'as conduite avec intelligence, sagesse et beaucoup de charme.

Homme de foi, d'écoute attentive, parfaitement bilingue et ouvert d'esprit, avec beaucoup d'humour, tu as fortement marqué la Corporation catholique du Canton de Fribourg, mais pas seulement, avec un grand souci pour les finances, mais avant tout en mettant au centre la pastorale, plus précisément la pastorale œcuménique, la solidarité entre les paroisses et le respect de la souveraineté paroissiale.

Pour énumérer toutes tes interventions comme délégué du Cercle électoral 18, à savoir la « Seelsorgeeinheit Freiburg Stadt und Umgebung » il me faudrait ajouter une législature supplémentaire. Etant donné que vous attendez avec impatience l'apéritif de clôture, je me vois contraint de me limiter à évoquer quelques « highlights » seulement qui portent la griffe de notre Président :

Ø A cause de l'actualité je nommerai d'abord sa motion relative au frein aux dépenses, pour mémoire déposée le 1er octobre 2017, toujours en suspens !

Ø Walter avait davantage de succès avec l'abolition du Bureau et la réduction de l'Assemblée qui passa de 90 à 60 membres (j'y étais favorable, mais face à la charge de travail de plus en plus lourde des délégués et le fossé grandissant entre la CEC et la base, je vous avoue que je le verrais d'un œil plus critique aujourd'hui).

Ø Délégué depuis plus de 20 ans, les engagements de Walter au sein de la Corporation sont impressionnants. Il faisait partie de la Commission de gestion, d'abord comme membre, puis comme Président durant la législature précédente. Il présidait plusieurs commissions spéciales notamment celles sur la révision partielle du Statut, entrée en vigueur au début de cette législature qui s'achève, et sur la fusion des paroisses qu'il suit toujours avec beaucoup d'attention.

Ø Je conclue cette liste qui, et de loin, est non exhaustive, en évoquant une initiative originelle de Walter. Je veux parler des présentations des différents services pastoraux que notre cher Président avait l'habitude d'ajouter à l'ordre du jour de nos Assemblées. Car à mon avis cette initiative démontre à merveille son bon caractère de serviteur avec un grand cœur humain, altruiste, attentionné et bienveillant, qui ne cherchait jamais à se profiler pour sa propre gloire mais qui ne craignait pas de

payer de sa personne pour l'intérêt et la prospérité de l'Église, de ses servantes et servants et de ses fidèles, bref pour mettre en pratique la Bonne Nouvelle.

Ø Cher Président, cher ami, il faut avoir un cœur d'enfant pour entrer dans le mystère de la foi qui t'anime et que tu témoignes avec beaucoup de conviction !

Voilà ! Il y eut un soir, il y eut un matin. Le 1'826^{ème} jour. « Et Dieu vit tout ce qu'il avait fait ; et voici : cela était très bon. »

Voilà donc pourquoi il fallait encore deux mots. Les voici tout simplement : Danke – merci !

Cher Président, cher Walter, merci de tout cœur pour ton énorme engagement désintéressé, exemplaire et lumineux.

Merci, merci à toi, merci aussi à ta famille !

« Pax et Bonum » pour ton avenir qui, comme je te connais ne sera pas de tout repos, mais ça sera aux futurs chroniqueurs de l'écrire !

Danke – merci !

M. le Président. Merci Robert pour ces mots tellement gentils. Je peux juste vous dire que j'ai toujours essayé ici de rester calme, d'assurer un déroulement digne de notre Assemblée. Parfois je devais me retenir, car j'aurais aussi voulu intervenir, mais en tant que Président on doit être sur la retenue. J'ai essayé de rester calme, mais mon épouse vous dirait qu'elle a souvent dû supporter un mari un peu nerveux. Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

M. Patrick Mayor. M. le Président, chers collègues, chers amis, ça va faire dix ans que je côtoie certains d'entre vous au sein de cette assemblée particulière. En effet, les règlements de la Corporation qui ont été élaborés durant plus de 4 ans dans les années '90 ont été calqués sur ceux de l'État il y a 30 ans. L'Église avait encore une place importante dans la communauté fribourgeoise. C'était un défi de créer une structure administrative pour gérer la pastorale cantonale dans le mode dual. Je dois admettre qu'il a parfois été compliqué de faire appliquer ces règlements pour les défis de l'Église d'aujourd'hui.

J'ai beaucoup aimé parcourir notre canton pour aller à la rencontre des paroisses, de leurs conseillers et agents pastoraux. Combien de fois nous étions attendus comme les sauveurs de leurs problèmes internes. Combien de fois aussi, nous nous sommes confrontés aux hommes et aux femmes et à leurs problèmes humains. De beaux projets sont nés et ont été accompagnés par l'équipe du Conseil exécutif.

J'ai beaucoup apprécié la collaboration avec vous, l'Assemblée, sa Présidence et ses différentes commissions, mes collègues du Conseil exécutif et aussi avec notre équipe de l'administration, les agents pastoraux. J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à être invité lors de sessions pastorales pour me permettre de comprendre la réalité des agents pastoraux et aussi que ceux-ci comprennent nos réalités. Nos séances n'ont pas toujours été de tout repos. Les caractères bien posés de chacun de nous ont fait qu'il y a eu parfois des moments où on a parlé plus fort, mais dans l'ensemble nos décisions ont été prises dans la sérénité en sachant qu'il n'y avait pas toujours la bonne solution à disposition. Il nous a fallu aussi prendre des décisions difficiles, mais nous avons toujours choisi le pragmatisme et n'avons pas eu peur de ce que les gens en disent ou en penseraient. Je m'excuse aussi auprès de vous, si parfois j'ai été un peu directif. C'est aussi le rôle d'un Président de Conseil exécutif.

J'ai appris dans la vie que de s'entourer des meilleurs était la solution pour faire avancer les dossiers. Il ne faut surtout jamais craindre d'être dans l'ombre. Avec notre Secrétaire général et avec la nouvelle équipe du Conseil exécutif j'ai été servi, que de personnes avec une grande expérience. Quelques-uns ne renouvellent pas leur engagement dans quelques jours. D'autres décident de remplir.

Merci et bravo à vous tous pour votre engagement !

Profite bien de ta retraite Gérald ! Passe un peu plus de temps avec ta famille à Loèche. Un grand merci pour tout ce que tu as mis dans les finances de la Corporation.

Christian, toi la force tranquille aux mille contacts, tu as su naviguer au milieu des paroisses francophones comme un capitaine expérimenté. Merci pour ton engagement et ta volonté de poursuivre cette aventure.

Et toi, Bruno, merci pour ton pragmatisme et ton habitude de la politique. Tu nous a permis d'évoluer vers plus de continuité dans nos décisions. Ton envie de continuer et de me remplacer me fait plaisir. Tu as vu que le rôle n'est pas toujours simple, mais comme bon politicien tu sais que c'est sur le long terme que les choses se passent. Je pense que tu auras l'occasion de vivre de belles choses dans ce poste et je souhaite vivement que cette Assemblée t'y nommera.

Chère Marianne et chère Céline, vous avez fait le saut de la foi à la demande de notre Évêque. Merci pour votre engagement de tous les jours et d'affronter les difficultés. Les séances du Conseil exécutif sont le moment où le système dual se vit de manière très intense. Il est important que les collègues comprennent mieux vos problèmes et c'est aussi important que vous compreniez les leurs. Je suis persuadé que le dialogue entre vous tous permettra de sculpter l'Église cantonale de demain.

Je vous quitte mais je ne vais pas très loin. Suite à l'appel de notre Évêque il y a deux ans, j'ai réalisé que mes compétences et charismes étaient mieux mis à profit à l'Évêché. En effet, en plus de participer au Conseil d'administration, je m'occupe de ressources humaines et enfin de la médiation du Conseil épiscopal, de la planification pastorale. Avec mes collègues, je suis au cœur des défis pastoraux du Diocèse, dans cette époque où beaucoup de changements nous attendent.

Dans ce cadre et pour ne pas faire trop long, comme le dirait Matthieu, que je profite de remercier pour tout son travail au sein de la Commission RFin, je souhaiterais vous confier quelques réflexions.

J'aurais envie de dire : « I have a dream. »

Comment sera l'Église de demain dans notre Diocèse ? Cette Église que vous modelez avec les décisions que vous prenez dans cette Assemblée. Nous nous dirigeons vers une Église plus pauvre qui rendra des services différents en continuant à s'adapter aux besoins des croyants et non-croyants.

Nous allons devoir faire des choix de réorganisation territoriale, créer des lieux avec des moments forts, où les pratiquants pourront se retrouver, pour des célébrations, dans des églises pleines et chaleureuses. Nous allons aussi devoir décider de fermer certains lieux de culte. Les paroisses devront réfléchir à comment maintenir la flamme chez leurs fidèles, plutôt que de rénover à 100% tous leurs bâtiments. Il faudra réanimer les communautés depuis l'intérieur, utiliser les forces vives actuellement dans nos paroisses, les mouvements divers, les chorales et j'en passe, pour raviver ou maintenir la flamme du message de l'Évangile. Nous allons aussi devoir vivre avec moins de prêtres, d'ici ou d'ailleurs.

Nous avons aussi le devoir, dans cette période de crise des vocations et des pratiquants, d'orienter nos actions pastorales vers l'extérieur, vers ceux qui ne vont pas ou plus à l'église. Notre responsabilité envers la société fribourgeoise est de continuer nos actions de diaconie et de créer des nouveaux projets.

Dans nos pays voisins, et même chez nous, nous réalisons qu'à chaque fois que des projets en sortie sont réalisés, beaucoup de jeunes s'y impliquent. Les séminaristes d'aujourd'hui n'ont plus une vocation paroissiale, mais une vocation liée à des expériences lors de moments forts. Nous devons les rejoindre.

Vous représentez les paroisses, mais vous devez aussi représenter la Corporation envers les paroisses, leur expliquer que le monde change. Certains d'entre vous ont entendu le Président du Conseil d'État, M. Castella, lors de la dernière assermentation générale. La question des impôts va être mise sur la table, celle du catéchisme à l'école. Beaucoup d'éléments vont arriver et je vous encourage à être proactifs, à ne pas attendre d'être devant le fait accompli.

En résumé, devons-nous lutter contre ceux qui sortent de l'Église ? Devons-nous lutter contre les projets en sortie ? Ou devons-nous accompagner le changement inéluctable qui est devant nous ? Devons-nous créer une Commission sortie d'Église qui cherche à retenir ceux qui partent ou plutôt une

Commission en devenir qui cherchera de nouveaux financements pour créer des projets qui donnent envie d'entrer dans l'Église ?

Nous allons évidemment encore nous croiser dans diverses séances et je reste à votre entière disposition afin que la collaboration entre le Diocèse et la Corporation se passe dans les meilleures conditions, pour que l'Église dans notre canton soit toujours plus appréciée et efficace et surtout au service des buts de celle de l'art. 2 al. 1 du Statut que vous connaissez tous par cœur.

Merci à vous tous et belle journée.

M. le Président. Merci Patrick pour tout ton engagement. La collaboration était vraiment très polyvalente. Il y a eu du travail ensemble. J'espère que je n'étais pas trop difficile ? Je donne la parole au Vice-Président.

M. Bruno Boschung. Geschätzter Herr Präsident, geschätzte Versammlung, Herr Bischoff, permettez-moi de dire quelques mots de remerciements à mes deux collègues du Conseil exécutif qui ne se représenteront plus pour la prochaine législature. C'était le petit secret qui a déjà été levé par M. le Président dans son discours.

Tout d'abord une petite remarque, ni l'un, ni l'autre de mes deux collègues n'a été au Conseil durant une éternité, mais ce n'est pas la quantité, mais bien la qualité qui compte.

Je vais commencer avec le Président Patrick Mayor. Patrick a été conseiller exécutif pendant deux législatures, soit un total de 10 ans. Durant la première législature il était responsable des finances. C'était encore moins difficile qu'aujourd'hui, il faut le dire. Au cours du second mandat il était donc Président.

Si vous voulez décrire Patrick, ce n'est pas si facile. Il a un profil extrêmement large et il porte plusieurs chapeaux, Président de Caritas Fribourg, ancien entrepreneur et récemment en politique communale en tant que syndic de sa commune. Il n'a pas encore trouvé le bon parti, mais je pense que ça devrait avancer dans la bonne direction. Pour n'en citer que quelques-uns de ses chapeaux.

Cette grande expérience que Patrick a pu apporter au Conseil exécutif, dans ses nombreux domaines, a été extrêmement précieuse pour le travail au sein du Conseil.

Cher Patrick, en notre nom, je souhaite te remercier très sincèrement pour ton excellent engagement envers le Conseil exécutif et donc envers l'ensemble de la Corporation.

Je sais que l'abandon de cette charge n'entraînera pas de changement majeur dans le domaine du temps libre, probablement au grand désespoir de ton épouse, car la mission se poursuivra au sein de l'Évêché, comme nous l'avons entendu. Merci beaucoup Patrick et bonne chance ! J'ai le plaisir de te remettre ce petit présent.

Il y a un deuxième qui va nous quitter. Il ne se représentera pas. Il s'agit de Gérald. Gérald a été membre du Conseil exécutif pendant 5 ans, en tant que Délégué de l'Évêque. Il n'a pas été élu par vous, mais a été délégué par l'Évêque. C'était un très bon choix, Monseigneur ! Je ne peux que vous féliciter.

Il était responsable du département des finances, une tâche pas si facile, comme nous l'avons entendu ce matin à l'occasion de tous les débats en la matière. La situation va continuer à nous occuper lors de la prochaine législature.

Grâce à sa grande expertise, en tant qu'ancien banquier et ancien Président de paroisse, il a toujours été en mesure de faire un excellent travail au sein de notre collège. Il a été en charge du projet relativement complexe de la fusion des deux caisses. En dehors de ça, avec sa nature amicale et conciliante, Gérald était vraiment un collègue et un ami merveilleux.

Voilà cher Gérald, en notre nom à tous, je tiens à te remercier pour ton excellent engagement, même s'il a été relativement court avec une seule législature. Comme je l'ai mentionné au début, ce n'est pas la quantité, mais bien la qualité qui compte.

Je te souhaite, cher Gérald, à toi et toute ta famille, tout le meilleur et bonne chance pour l'avenir. Je te remets aussi un petit cadeau.

M. Gérald Telley. Merci à Bruno pour ses paroles. Je tiens à préciser qu'avant d'être au Conseil exécutif, j'ai été 17 ans au Conseil de paroisse. J'ai été 10 ans membre de l'Assemblée et membre de la Commission de gestion. J'ai été aussi pendant 18 ans Délégué du canton de Fribourg au Conseil diocésain des affaires économiques. Je pense qu'après tout cela j'ai droit à une retraite 😊. Merci beaucoup !

M. Matthieu Canevascini. Merci Bruno, Mesdames, Messieurs, chers collègues, du côté de la Présidence aussi il y a des départs. C'est la vie et ce n'est pas une énorme surprise non plus pour celles et ceux qui suivez la vie de notre Assemblée.

Avant la Présidence à proprement parler, il y a un autre départ au sein de notre Assemblée que je voulais citer. C'est celui de notre cher collègue Robert, Président de la Commission des affaires juridiques.

Robert, nous te connaissions pour ton immense exactitude, pour ta précision dans l'examen des différents dossiers, pour les cravates que tu portes lors de nos assemblées, un immense merci pour tout ça ! Une mention toute particulière pour le bilinguisme dont tu as fait preuve tout au long de ces années puisque tu corrigeais le texte en allemand et c'est évident, mais tu étais aussi absolument impeccable dans les textes en français. J'en ai même fait les frais moi-même à certains moments.

Un tout grand MERCI pour ça. Merci aussi pour cette compétence, mais peut-être c'est ta nouvelle vocation, que nous ne te connaissions pas encore, celle de théologien, puisqu'on a eu un magnifique récit de la genèse tout à l'heure. Ça montre que ton engagement pour l'Église n'est peut-être pas tout à fait terminé.

Un grand MERCI à Jean-François qui nous quitte aussi. Jean-François, dont l'engagement a toujours été impeccable. Toujours discret, mais avec une capacité d'anticipation. Très souvent Jean-François nous soulevait un certain nombre de problèmes qui se poseraient dans les années à venir. Et presque toujours il avait raison. Un grand merci Jean-François pour toutes ces années.

Et bien sûr à tout seigneur, tout honneur ! Walter, dont nous savons maintenant que tu trouves une place, quelque part entre Adam et Isaac, dans le nouveau récit de la genèse. En ce qui me concerne je ne vais pas faire tout le récit de ton passage dans la vie de l'Église depuis l'arche de Noé, mais te remercier pour tout le travail que tu as accompli, pour ton humanité aussi, car dans une position de pouvoir qui a été la tienne, c'est fondamental de garder le sens du contact humain et la gentillesse qui n'enlevaient rien à l'autorité et la précision dans le travail. Ça nous a tous extraordinairement marqué.

Il y a tout de même une chose que tu ne pourras plus faire. Tu ne pourras plus signer puisque c'est ce que tu faisais après chaque assemblée. Par égard pour cette frustration, qui va bien évidemment te marquer, on a décidé d'un petit cadeau aussi pour toi qui te permettra de signer quand même. Même si les actes n'auront plus la même importance que par le passé, ça te fera un souvenir du temps où tu présidais notre Assemblée. Un immense MERCI Walter !

M. le Président. Nous arrivons au terme de cette assemblée. Je vous remercie beaucoup pour tout ce qui a été dit et je me rallie bien évidemment aux remerciements adressés à Robert. Robert était pour moi toujours aussi un conseiller. L'une ou l'autre fois il a veillé à ce que je ne fasse pas de bêtises.

Je remercie évidemment aussi les deux membres du Conseil exécutif qui quittent avec lesquels j'ai bien travaillé. J'espère que j'ai pu leur donner le soutien qu'ils méritaient.

Mesdames et Messieurs, chers délégués, permettez-moi une fois de plus, de dire le dernier mot.

Comme je l'ai déjà dit, je vous remercie pour votre confiance. C'était important d'avoir le sentiment qu'on était soutenu, car ce n'était pas toujours facile. Je dois vous avouer que ces dernières semaines beaucoup de choses ont tourné dans ma tête, jour et nuit.

Je ne savais pas si je voulais faire un bref bilan après 20 ans de Corporation, mais beaucoup de choses ont été dites ce matin, des choses importantes, des choses pertinentes. Forcément je me répèterais et je ne vais pas le faire.

L'intervention de notre Évêque m'a beaucoup impressionné. Un complément ne serait absolument pas nécessaire.

Je ne peux pas, ne pas vous avouer que je suis en souci pour l'avenir de notre Église, pas seulement au niveau cantonal. Celles et ceux qui restent et ceux qui viennent la semaine prochaine, seront devant de grands défis.

Il ne me reste qu'à prier le Saint-Esprit de leur donner, de vous donner, la faculté de comprendre les besoins aux différents niveaux, d'avoir la force d'y donner des réponses - ensemble, je le souligne. Et surtout l'espérance d'y arriver d'un commun accord.

Je vous remercie beaucoup. A la fin de cette assemblée, nous allons recevoir la bénédiction de notre Évêque. Je ne dirai plus rien après cela. L'Assemblée sera close. Vous êtes ensuite invités à l'apéritif. Je vous souhaite une bonne rentrée. Merci pour votre grand travail, votre collaboration et de m'avoir soutenu. Merci beaucoup !

Monseigneur Charles Morerod.

Der Herr sei mit euch!

Und mit deinem Geiste.

Es segne uns der allmächtige Gott, der Vater, der Sohn und der Heilige Geist.

Amen

Maintenant je pourrais conclure comme à la messe, mais je vais dire : un bon apéritif ! C'est aussi un bon moyen de se rencontrer.

Fin de la séance à 11.50 heures.

Ende der Sitzung, um 11.50 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Walter Buchs

Patricia Panchaud

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die Versammlung am 15.06.2024



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00
cath-fr.ch | kath-fr.ch

Corporation cantonale
Assemblée
cec@cath-fr.ch